



EXERCICE 2017

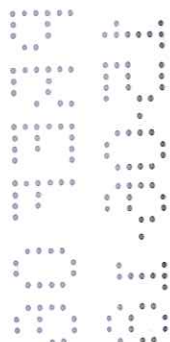
**COMMUNE DE
MOUANS-SARTOUX**



**RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA
QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Sommaire

NOTE LIMINAIRE



I - NATURE ET SIEGE DES SERVICES

page 7

II - PRIX TOTAL DE L'EAU

page 7

ANNEXES

page 52

SERVICE DE L'EAU POTABLE

A - INDICATEURS TECHNIQUES

I - RESSOURCES

page 11

- 1.1. : Localisation des points de prélèvement
- 1.2. : Nature des ressources utilisées
- 1.3. : Volumes
- 1.4. : La surveillance quantitative des ressources
- 1.5. : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

II - DEMOGRAPHIE

page 15

- 2.1 : Population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2017.
- 2.2 : Période de pointe

III - LE RESEAU

page 16

- 3.1. : Le réseau principal
- 3.2. : Les branchements
- 3.3. : Les stations de traitement
- 3.4. : Les stations de refoulements ou de surpressions
- 3.5. : Les réservoirs

IV - LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

page 26

- 4.1. : Analyses
- 4.2. : Nombre de résultats satisfaisants
- 4.3. : Justification des analyses hors normes
- 4.4. : Branchements en plomb

V - QUALITE DU SERVICE

page 27

- 5.1. : Taux de réclamation
- 5.2. : Délai maximal d'ouverture de branchement pour les nouveaux abonnés
- 5.3. : Interruption d'alimentation en eau

VI – CONCLUSIONS RELATIVES AUX INDICATEURS TECHNIQUES

page 29

- 6.1. : Objectif quantité
- 6.2. : Objectif qualité

B - INDICATEURS FINANCIERS

B1 - PRIX DE L'EAU

I – TARIFICATION

page 30

- 1.1. : Types d'abonnés
- 1.2. : Type de tarification
- 1.3. : La facture d'eau
- 1.4. : Évolution de la tarification
- 1.5. : Prix de l'eau (120 m³)

II - AUTRES ELEMENTS RELATIFS AU PRIX DU M³ D'EAU POTABLE

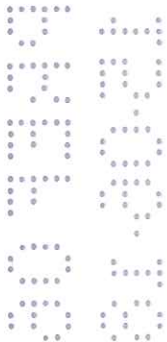
page 31

- 2.1. : Redevances et Taxes reversées aux organismes

B2 - AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

page 32

- 2.1. : Recettes d'exploitation
- 2.2. : Dette
- 2.3. : Travaux
- 2.4. : Épargne brute annuelle
- 2.5. : Taux d'endettement
- 2.6. : Durée d'extinction de la dette
- 2.7. : Montant de l'encours de la dette
- 2.8. : Action de solidarité
- 2.9. : Abandons de créances
- 3.0. : Taux d'impayé



SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A - INDICATEURS TECHNIQUES

I - DONNEES GENERALES

page 34

- 1.1. : Nombre d'abonnés relevant de l'assainissement collectif
- 1.2. : Nombre de logements disposant d'un système d'assainissement autonome
- 1.3. : Capacité de la station d'épuration
- 1.4. : Zones d'assainissement collectif et non collectif
- 1.5. : Le réseau
- 1.6. : Équipements de relevage

II - DONNEES SPECIFIQUES

page 39

- 2.1. : Charge brute entrante
- 2.2. : Quantité de produits évacués
- 2.3. : Énergie, réactifs et eau potable
- 2.4. : Variations saisonnières
- 2.5. : Variations climatiques

III – QUALITE DU SERVICE

page 41

IV – CONCLUSIONS RELATIVES AUX INDICATEURS TECHNIQUES

page 42



B - INDICATEURS FINANCIERS

B1 - PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

I – TARIFICATION

page 43

- 1.1. : Types d'abonnés
- 1.2. : Type de tarification
- 1.3. : La facture d'assainissement
- 1.4. : Évolution de la tarification
- 1.5. : Prix de l'assainissement (120 m³)

II - AUTRES ELEMENTS RELATIFS AU PRIX DU M³ D'EAU USEE

page 44

- 2.1. : Redevance et taxes reversées aux organismes
- 2.2. : Volumes facturés

B2 - AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

page 45

- 2.1. : Recettes d'exploitation
- 2.2. : Dette
- 2.3. : Travaux
- 2.4. : Épargne brute annuelle
- 2.5. : Taux d'endettement
- 2.6. : Durée d'extinction de la dette
- 2.7. : Montant de l'encours de la dette
- 2.8. : Prime d'épuration
- 2.7. : Abandon de créances
- 3.0. : Taux d'impayé

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

A - INDICATEURS TECHNIQUES

I - DONNEES GENERALES

page 48

- 1.1. : Nombre d'abonnés relevant de l'assainissement non collectif
- 1.2. : Type de système d'assainissement autorisé
- 1.3. : Indice de la mise en œuvre de l'assainissement non collectif

II – QUALITE DU SERVICE

page 49

III – CONCLUSIONS RELATIVES AUX INDICATEURS TECHNIQUES

page 49

B - INDICATEURS FINANCIERS

B1 - PRIX DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

I – TARIFICATION

page 50

- 1.1. : Types d'abonnés
- 1.2. : Type de tarification
- 1.3. : Évolution de la tarification
- 1.4. : Taxes

B2 - AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

page 51

- 2.1. : Recettes d'exploitation
- 2.2. : Dette
- 2.3. : Travaux
- 2.4. : Taux d'endettement

NOTE LIMINAIRE

(Réf. : décret N° 95 - 635 du 6 mai 1995 - article 2 et 3 ; décret du 2 mai 2007 pour les indicateurs de performance, décret N° 2015 - 1820 du 29 décembre 2015)

I - NATURE ET SIEGE DES SERVICES :

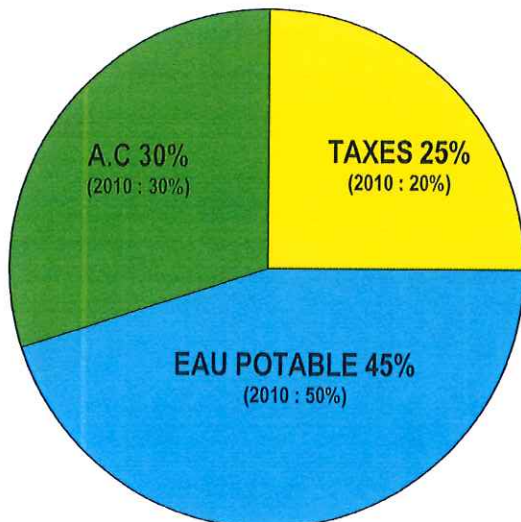
La Commune de Mouans-Sartoux exploite en régie municipale dotée de l'autonomie financière les services publics à caractères industriels et commerciaux de l'eau potable, de l'assainissement collectif des eaux usées/vannes et de l'assainissement non collectif des eaux usées/vannes.

Le siège de la Régie Municipale des Eaux est situé dans les locaux de la Mairie de Mouans-Sartoux : Mairie Annexe - 6, rue Pasteur - 06370 MOUANS-SARTOUX.

Cette régie assure la production et la distribution de l'eau potable. Elle collecte les eaux usées et les traite avant de les rejeter au milieu naturel. Elle exploite, étend et entretient ses installations et ses réseaux.

Les services de l'Agence Régionale de la santé (A.R.S) et de la Police de l'Eau (D.D.T.M), contrôlent respectivement, la qualité de l'eau potable et la qualité de l'eau rejetée dans le milieu naturel.

II - PRIX TOTAL DE L'EAU TTC (D102.0 et D204.0) :



Le prix global de l'eau (eau potable + assainissement collectif) tel qu'il ressort des rapports particuliers relatifs à chacun des services s'élève à **2,81 € TTC/m³** (*), pour une consommation domestique de référence de 120 m³ délivrés par un compteur de 15 mm avec l'assainissement collectif (voir détail tableau page 8)

(*) prix moyen pondéré

Commentaires :

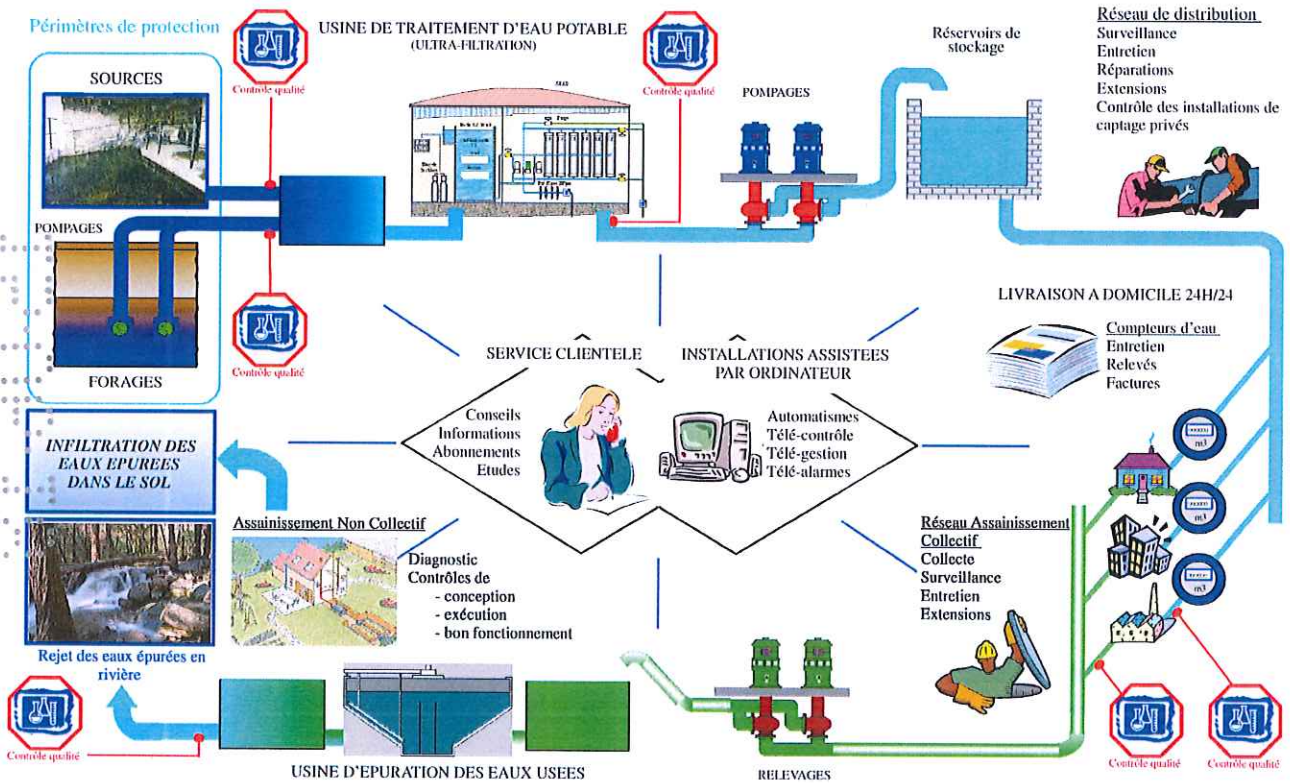
Grâce à l'exploitation des services de l'eau et de l'assainissement en régie, la Commune de Mouans-Sartoux peut afficher des prix nettement inférieurs à la moyenne nationale (3,98 €/m³ pour l'année 2014).

Mouans-Sartoux : hiver 2016/2017 = 2,77 €/m³, été 2017 = 2,89 €/m³.

Exercice 2017	Unité	Tarif	Montant HT	TVA	Montant TTC	Unité	Tarif	Montant HT	TVA	Montant TTC	Variations	Justifications
Période d' hiver		2016 (Du 01/10/15 au 01/06/16)				2017 (Du 01/10/16 au 01/06/17)						
Approvisionnement en eau potable												
Partie fixe eau calibre 15 mm	1	33,00	33,00	1,82	34,82	1	33,00	33,00	1,82	34,82	0,00 %	Encourager les économies d'eau et aider les petits consommateurs Amortissement forte baisse tranche 1
Consommation eau	46	0,82	37,67	2,07	39,74	40	0,78	31,20	1,72	32,92	- 17,16 %	
Tranche 0 à 46 m3	74	1,01	74,96	4,12	79,08	80	0,97	77,60	4,27	81,87	+ 3,50 %	
Tranche 47 à 138 m3												
Collecte et traitement des eaux usées												
Partie fixe assainissement collectif	1	20,00	20,00	2,00	22,00	1	20,00	20,00	2,00	22,00	0,00 %	0,00 %
Usage assainissement collectif	120	0,718	86,16	8,62	94,78	120	0,718	86,16	8,62	94,78	0,00 %	
Taxes environnement reversées à l'agence de l'Eau												
Lutte contre la Pollution	120	0,29	34,80	1,91	36,71	120	0,29	34,80	1,91	36,71	0,00 %	0,00 % - 3,17 %
Prélèvement milieu naturel	120	0,07	8,40	0,46	8,86	120	0,07	8,40	0,46	8,86	0,00 %	
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,16	19,20	1,93	21,13	120	0,155	18,60	1,86	20,46	- 3,17 %	
Total					337,12					332,42	- 1,39 %	Encourager les économies d'eau et aider les petits consommateurs
Prix TTC du m3					2,81					2,77		
Période d' été		2016 (Du 01/06/16 au 01/10/16)				2017 (Du 01/06/17 au 01/10/17)						
Approvisionnement en eau potable												
Partie fixe eau calibre 15 mm	1	16,50	16,50	0,91	17,41	1	16,50	16,50	0,91	17,41	0,00 %	Encourager les économies d'eau en période de sécheresse
Consommation eau	40	1,15	46,00	2,53	48,53	40	1,155	46,20	2,54	48,74	+ 0,42 %	
Tranche 0 à 46 m3	80	1,285	102,80	5,66	108,46	80	1,29	103,20	5,68	108,88	+ 0,39 %	
Tranche 47 à 138 m3												
Collecte et traitement des eaux usées												
Partie fixe assainissement collectif	1	10,00	10,00	1,00	11,00	1	10,00	10,00	1,00	11,00	0,00 %	0,00 %
Usage assainissement collectif	120	0,718	86,16	8,62	94,78	120	0,718	86,16	8,62	94,78	0,00 %	
Taxes environnement reversées à l'agence de l'Eau												
Lutte contre la Pollution	120	0,290	34,80	1,91	36,71	120	0,290	34,80	1,91	36,71	0,00 %	0,00 % - 3,17 %
Prélèvement milieu naturel	120	0,070	8,40	0,46	8,86	120	0,070	8,40	0,46	8,86	0,00 %	
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,16	19,20	1,92	21,12	120	0,155	18,60	1,86	20,46	- 3,17 %	
Total					346,87					346,84	0,00 %	Encourager les économies d'eau et aider les petits consommateurs
Prix TTC du m3					2,89					2,89		



LE CYCLE DE L'EAU POTABLE A MOUANS-SARTOUX: 1,5 millions de m³/an



SERVICE DE L'EAU POTABLE

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----

A – INDICATEURS TECHNIQUES

I - RESSOURCES :

La Régie Municipale des Eaux de la Commune de Mouans-Sartoux utilise pour sa production d'eau potable différentes ressources.

1.1. : Localisation des points de prélèvement :

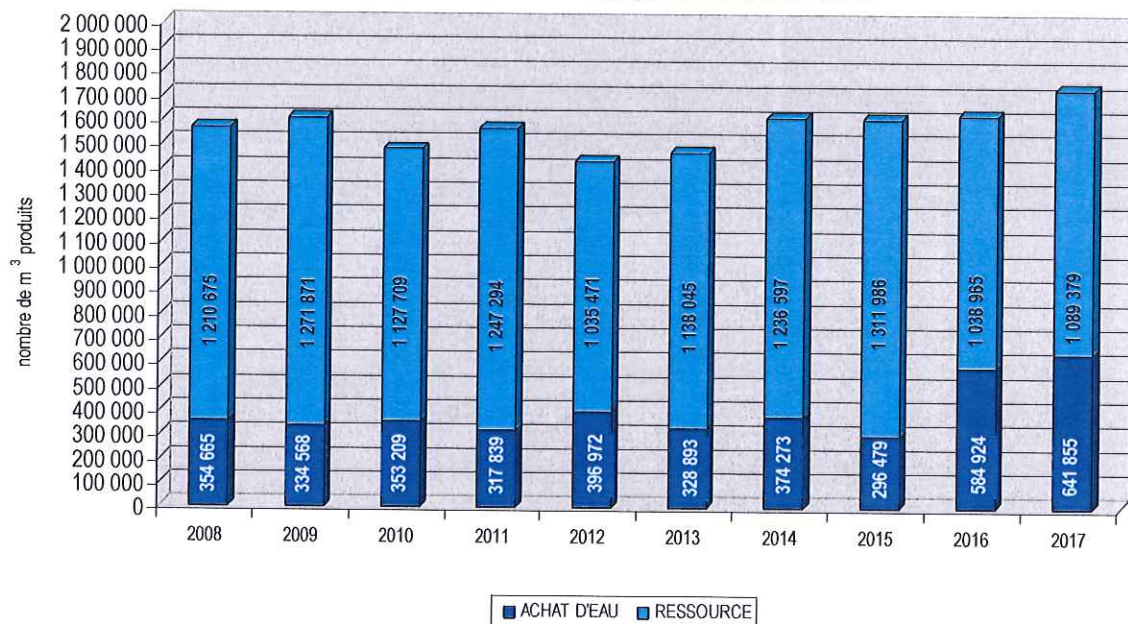
- Voir plan en annexe n°20.
 - L'eau potable de la commune est distribuée depuis la côte 50 m NGF jusqu'à la côte 326 m NGF.
- Les 15 points d'approvisionnement alimentent un réseau souvent maillé qui permet une sécurité d'alimentation appréciable. Ainsi l'eau peut circuler du nord vers le sud, de l'est vers l'ouest, de l'aval vers l'amont, et inversement suivant les besoins. L'ensemble est géré par ordinateur (supervision du système d'adduction d'eau potable).

1.2. : Nature des ressources utilisées :

- Captage de la Source de Saurin (ancien captage, date non connue).
 - Captage de la Source de la Foux (arrêté déclaratif d'utilité publique du 22/09/83 en cours de modification).
 - Forages de Pinchinade (arrêté déclaratif d'utilité publique du 01/03/96 en cours de modification).
- Ces trois ressources communales sont complétées par 12 prises d'eau sur les réseaux de Grasse, de Valbonne et du SICASIL (*) exploités par le groupe SUEZ.

1.3. : Volumes : (voir courbes en annexes 1 à 8)

PRODUCTION D'EAU POTABLE



(*)Syndicat Intercommunal des CAnaux de la Slagne et du Loup

Tableau N° 1 : Volume mis en distribution (du 01/01 au 31/12)

VOLUME	2016	2017	%
Prélevé (ressources communales)	1 038 965 m ³	1 089 379 m ³	+ 4,85 %
Acheté aux villes de Grasse, Valbonne et au Sicasil	584 924 m ³	641 855 m ³	+ 9,73 %
Produit	1 623 889 m ³	1 731 234 m ³	+ 6,61 %
Vendus en gros	0	0	0
Distribués	(*)	(*)	(*)

(*) Il convient de préciser que les périodes de relevés de compteurs ne coïncident pas avec l'année civile. Le relevé de la période d'hiver s'effectue le 01 juin et celui de la période d'été le 01 octobre. Le volume d'eau produit pour ces périodes est donc différent et se décompose comme suit :

Tableau N° 2 : Volume mis en distribution du 01/10/n-1 au 31/09/n

	2016	2017	%
Volume d'eau produit toutes ressources confondues du 01 octobre année (n-1) au 01 octobre année (n)	1 642 285 m ³	1 669 594 m ³	+ 1,66 %
dont source de Saurin	0 m ³	0 m ³	
Source de la Foux (VP 223 et VP 194)	804 875 m ³	939 191 m ³	
Forages de Pinchinade (VP 223 et VP 194)	268 262 m ³	264 595 m ³	
Achat d'eau (VP060)	569 148 m ³	465 808 m ³	
Besoins : Incendie Exploitation Traitement Bâtiments RME	45 122 m ³	38 813 m ³	- 13,98 %
Volume d'eau vendu du 01 octobre année (n-1) au 01 octobre année (n)	1 218 021 m ³	1 262 525 m ³	+ 3,65 %
Rendement réseau arrêté au 01 octobre 2015 (P104.3)	76,91%	77,94%	+ 1,03 pts

Suivant une étude réalisée en 2014 et publiée en 2017 par l'observatoire des services publics d'eau potable, le rendement moyen des réseaux français serait de 79,3% (- 0,13%).

Indice de perte, seuil de 12 m³ / jour / km (statistique Agence de l'Eau) (P106.3) :

{ (Volume d'eau fourni – (volume d'eau vendu + besoins communaux)) / 365 jours } / km de réseau
Soit 11,11 m³ / jour / km < 12 m³ / jour / km (gain de 3,14 %)

Indice linéaire des volumes non comptés hors perte (P105.3)

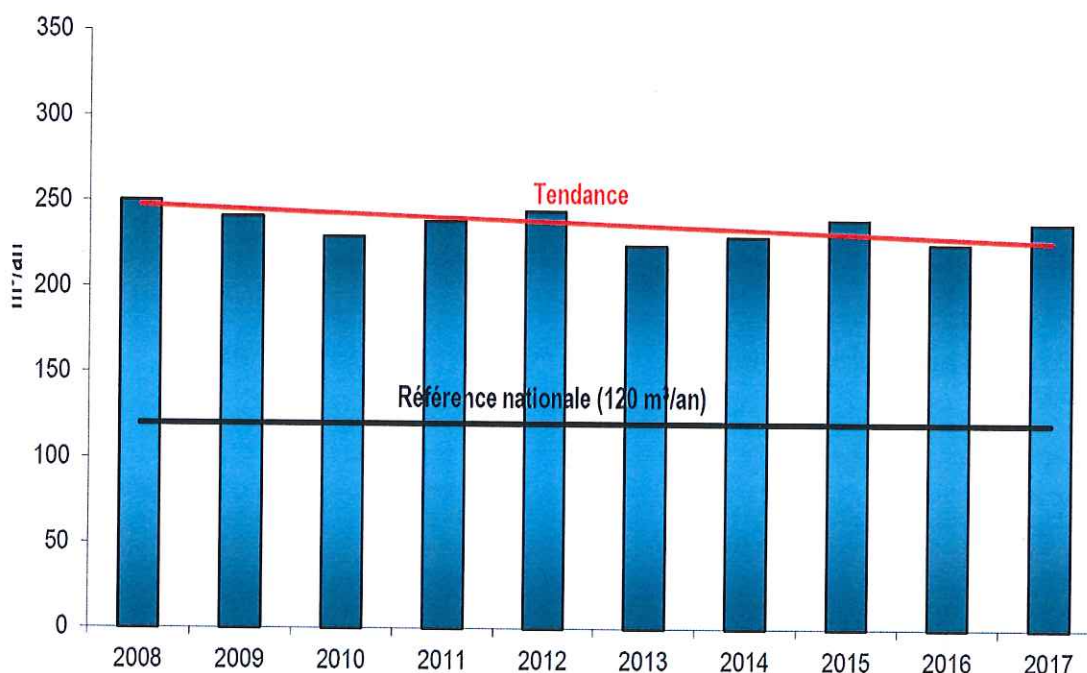
2016 : 0,54 m³/Jour/km de réseau. 2017 : 0,54 m³/Jour/km de réseau évolution : 0%

A ce jour, tous les branchements particuliers sont équipés de compteurs.

Commentaires :

La hausse du rendement de réseau et de l'indice de perte est le résultat des efforts fournis tant en recherche de fuite qu'en travaux de réfections de réseaux et branchements vétustes. Ainsi, depuis 3 ans, 60 000 m³ d'eau potable ont été économisés, soit la consommation de 85 foyers.

QUANTITE D'EAU VENDUE PAR ABONNE ET PAR AN



Cette quantité varie avec : les besoins en arrosage, le nombre de gros consommateurs, le prix de l'eau, les moyens financiers de l'ensemble des consommateurs et leur volonté d'économie d'eau. L'année 2017 a été une année à pluviométrie faible. La qualité de la pluie n'a pas permis aux nappes de se recharger efficacement. Toutes les campagnes de sensibilisation, suivies par la plupart des petits et moyens consommateurs, ont également amorti la demande en eau. Ainsi la tendance sur la dernière décennie est à la baisse, malgré l'augmentation du nombre d'abonné (+ 15 %).

1.4. : La surveillance quantitative des ressources :

- Captage Source de Saurin :

Cette source, exutoire d'un rebord de calcaires jurassiques au toit des marnes du Keuper, est très sensible à la pluviosité. Elle n'a pas été captée cette année.

- Captage Source de la Foux :

Cette source karstique, issue des calcaires du Muschelkalk (trias moyen), est peu sensible à la pluviosité. Le débit de la résurgence captée varie de 350 l/s à 150 l/s à l'étiage. Les débits enregistrés en 2017 varient de 273 l/s le 06 février 2017, à 48 l/s le 04 septembre 2017.

Durant l'année 2017, la pluviosité « faible » n'a pas permis de conserver un bon niveau des nappes aquifères.

Le volume moyen prélevé (26 l/s) dépasse le volume moyen autorisé (10 l/s).

Le volume prélevé en période de pointe (51 l/s) a dépassé le volume autorisé (30 l/s).

Le volume mesuré à la source en septembre 1843, était de 88 l/s (voir rapport établi par M. BOSC, en 1845).

- Forages de Pinchinade :

Ces forages, effectués dans un graben issu de l'effondrement d'une croupe carbonatée du jurassique et limitée par des formations imperméables du trias supérieur ne peuvent fournir qu'une quantité d'eau limitée à la structure géométrique du graben.

La quantité d'eau disponible est appréciée par le suivi du comportement de la nappe. L'étude approfondie du système aquifère fait apparaître que :

- Pour une année de pluviosité normale (900 mm), le volume annuel renouvelable est compris entre 280 000 m³/an et 315 000 m³/an.

- La réserve permanente exploitable de 4 000 m³/m de rabattement de la nappe, donne pour le forage n° 1 : 240 000 m³ et pour le forage n° 2 : 280 000 m³

Cette réserve permanente peut être utilisée en partie l'été pour satisfaire une partie des besoins de pointe, mais les déficits occasionnés devront être comblés l'hiver afin de ne pas surexploiter la réserve naturelle.

Cette ressource doit être exploitée comme ressource de base à débit le plus constant possible soit : 9 l/s.

En 2017, 9 l/s (248 209 m³) ont été prélevés.

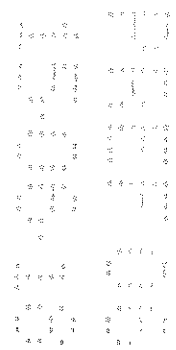
1.5 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)

Source de la Foux : 90 % (le suivi de l'application de l'arrêté n'est que partiel)
(Arrêté du 22 septembre 1983)

Source de la Foux 40 % (dossier en cours)
(Extension des périmètres et des droits d'eau supplémentaires)

Forage de Pinchinade 95 % (le suivi de l'application de l'arrêté n'est que partiel)
(Arrêté du 1^{er} mars 1996)

Achats d'eau 70 %



II - DEMOGRAPHIE :

2.1. : Population légale en vigueur au 1er janvier 2018 : 9 802 (- 0,43 %)

2.2. : Période de pointe :

La période de forte consommation qui dure du 15 juin au 15 septembre possède une pointe de quelques semaines lors de la grande sécheresse estivale. Cette pointe aiguë se déplace à l'intérieur de la pointe estivale en fonction de la durée et de l'intensité de la canicule.

Production (voir détail annexe 16 et 17)	2016	2017	%
Hivernale	environ 44 l/s (ou 3 843 m ³ /j)	environ 42 l/s (ou 3 587 m ³ /j)	- 6,66 %
Pointe estivale	Environ 73 l/s (ou 6 305 m ³ /j)	Environ 81 l/s (ou 7 021 m ³ /j)	+ 11,36 %
Pointe aiguë	environ 85 l/s (ou 7 315 m ³ /j)	Environ 89 l/s (ou 7 684 m ³ /j)	+ 5,04 %
Moyenne annuelle	environ 51 l/s (ou 4 449 m ³ /j)	environ 55 l/s (ou 4 743 m ³ /j)	+ 6,61 %

III - LE RESEAU :

3.1. : Le réseau principal :

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux AEP (P103.2)

95/120

La longueur du réseau d'adduction d'eau potable communal est de 90,78 km
(Indice linéaire de consommation "ILC VP224" : 39,27 m³/km/j

L'ancienneté du réseau est la suivante :

- 2 % a plus de 61 ans.
- 9 % a entre 41 ans et 61 ans.
- 52 % a entre 31 ans et 41 ans.
- 25 % a entre 21 et 31 ans.
- 7 % a entre 11 et 21 ans.
- 5 % a moins de 11 ans.

Taux moyen de renouvellement des réseaux publics hors branchements (P107.2)

2017 : 0,40%

2016 : 0,46%

2015 : 0,37%

2014 : 0,26%

La durée de vie d'un réseau en fonte est de 60 ans minimum, s'il est posé dans les règles de l'art. Le taux de renouvellement doit être maintenu à environ 1% par an pour garantir un transport de l'eau performant.

3.1.1 Les extensions réalisées en 2017 :

- Chemin des Groulles (Le Clos des Senteurs) : 199 ml de fonte standard de Ø 150 mm
2 ml de fonte standard de Ø 100 mm
9 ml de fonte standard de Ø 60 mm

TOTAL 210 ml

3.1.2 Les réhabilitations effectuées en 2017 :

- Allée de la Forêt : 58 ml de fonte standard Ø 60 mm
- Av. de Cannes / Gourettes (maillage Botanic / Casino) 60 ml de fonte standard Ø 150 mm
- Ch. du Puits du Plan (du n°590 au n°680) 92 ml de fonte standard Ø 100 mm
7 ml de fonte standard Ø 60 mm
- Ch. Des 2 Vallons : 28 ml de fonte standard Ø 60 mm
- Route de Tiragon (SCI INCOM) : 6 ml de fonte standard Ø 60 mm
- Traversée de voies ferrées : 24 ml de fonte standard Ø 250 mm
10 ml de PE16 bar de Ø 315 mm
64 ml de fonte standard Ø 150 mm

TOTAL 349 ml

3.1.3 Les ruptures de canalisation :

3.1.3.1 Les ruptures de canalisations accidentelles liées à des travaux de terrassement

3.1.3.1.1 Les canalisations principales :

- Piste de la Lézardière (06/10/2017) : Fonte express Ø 200 mm (DICT non faite).

3.1.3.1.2 Les branchements particuliers :

Sans objet.

3.1.3.2 Les ruptures de canalisation liées à la vétusté des réseaux

3.1.3.2.1 Les canalisations principales :

- Chemin des Bastions (entre le vallon du Rougon et le vallon de St Marc) :

		Fonte grise Ø 60 mm, mouvement de terrain
- 389 Chemin des Bastions	:	Fonte grise Ø 80 mm, mouvement de terrain
- Allée de la Poste	:	PE BB 16 bar Ø 75 mm, collier de prise en charge
- 180 Chemin de Plan Sarrain	:	Fonte express Ø 100 mm, mouvement de terrain
- 19 Traverse du Rougon	:	PE BB 16 bar Ø 63 mm, écrasé par collier de prise en charge
- Avenue Marcel Journet	:	Fonte grise Ø 150 mm, corrodée
- 668 Chemin de l'Ouvaire	:	PE BB 16 bar Ø 63 mm, coupure circulaire
- 255 Allée du Roure	:	Fonte grise Ø 80 mm, mouvement de terrain
- 1478 Chemin des Plaines	:	PE BB 16 bar Ø 75 mm, coupure longitudinale
- 604 Chemin de la Foux	:	Fonte grise Ø 80 mm, mouvement de terrain
- 459 Avenue des Sources	:	Fonte grise Ø 150 mm, corrosion

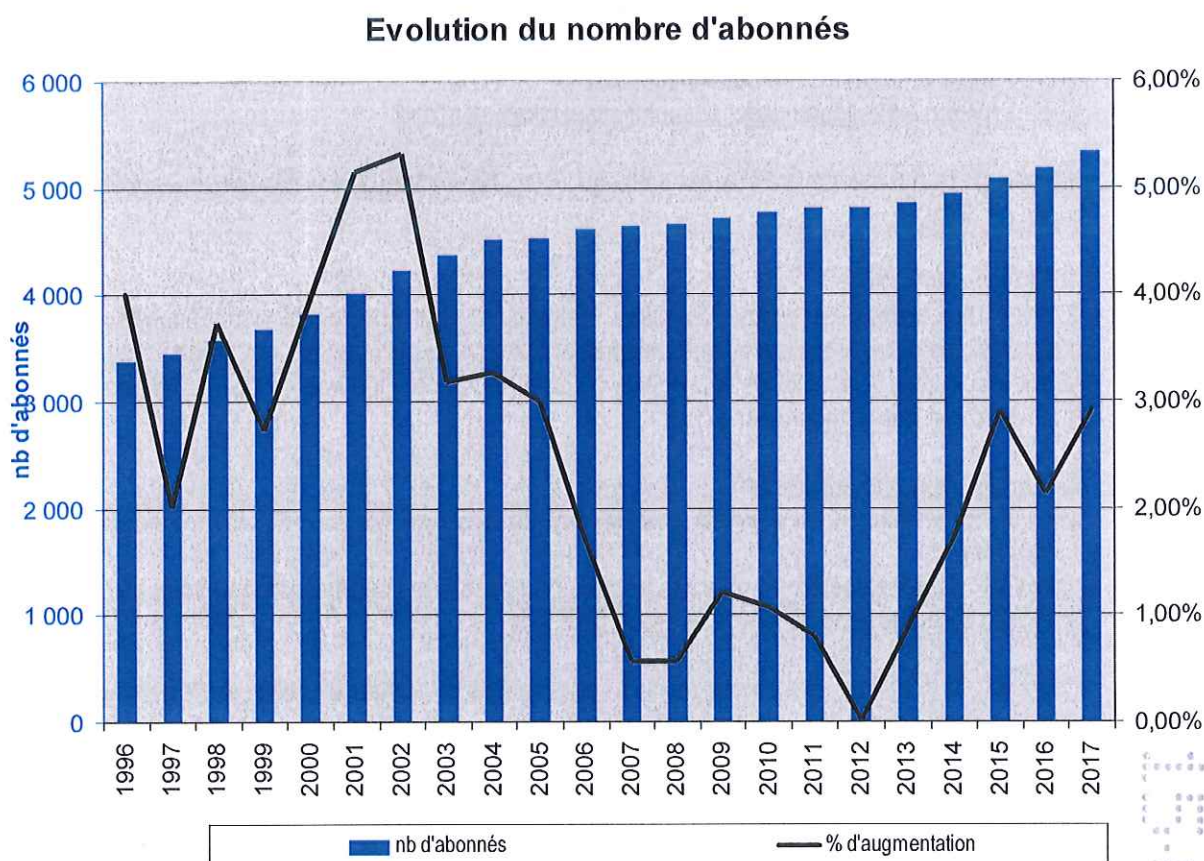
3.1.3.2.2 Les branchements particuliers :

136 (+ 23%)

129 réhabilitations + 7 réparations = 136

De plus, 347 petites interventions ont été réalisées en 2017 dans le cadre de l'entretien et l'exploitation des réseaux d'eau potable.

3.2. : Les branchements :



Chaque immeuble ou maison particulière est raccordé au réseau par un branchement individuel ou commun. Le comptage de l'eau se fait principalement par compteurs individuels, même dans les anciens logements.

Nombre de compteurs individuels fin été 2017 = 5 337 (+ 2,91 %)

Un recensement des branchements en plomb a été effectué en 2009. Le réseau en comporterait 437 (soit 10 %). Un nouveau recensement est à prévoir en 2019.

La moyenne nationale suivant une étude AGHTM était de 37 %.

L'eau de Mouans-Sartoux étant très légèrement entartrante, elle ne dissout pas les sels métalliques des canalisations. **Il n'y a donc aucun risque de présence de plomb dans l'eau.**

Cependant dès que nous intervenons sur un branchement en plomb, nous le réhabilitons entièrement en polyéthylène dans le cadre du renouvellement des branchements vétustes. Ces branchements ont en général plus de 50 ans d'existence.

3.3. : Les stations de traitement :

- **L'eau de la Source de Saurin** est traitée bactériologiquement au chlore liquide.

Capacité de traitement nominale : totalité du débit.

Pas de secours sur site, mais dépannages aisés.

Cette source n'a pas fourni d'eau en quantité exploitable en 2017.

- **L'eau de la Source de la Foux** est traitée par deux filières très différentes qui peuvent être mise en série ou en parallèle.

1) Filtration sur sable.

Il s'agit d'un traitement physico-chimique comprenant une pré-oxydation au bioxyde de chlore, une décantation lamellaire gravitaire, une adsorption des matières dissoutes sur charbon actif en poudre, une filtration sur sable. Capacité de traitement, 60 m³/h bruts avec une eau de source turbide (*) et 100 m³/h bruts avec une eau de source limpide.

2) Ultra-filtration "procédé cristal"

Deux skids fonctionnant en parallèle d'une surface de filtration totale de 1 608 m² (10 terrains de volley-ball) comprenant :

- Un skid n°1 constitué de 14 modules de fibres poreuses en polyéthersulfone hydrophlie (technologie de 2015). La taille des pores filtrant l'eau est de 0,02 µm.

- Un skid n°2 constitué de 12 modules de fibres poreuses en acétate de cellulose (technologie de 2001). La taille des pores filtrant l'eau est de 0,01 µm.

La capacité totale de traitement est de 150 m³/h.

L'ensemble est entièrement automatisé et possède une installation de secours de 60 m³/h installé sur le site (filtration sur sable). Le traitement bactériologique est assuré par les membranes et complété par du bioxyde de chlore pour le transport. Des tests d'intégrité, suivi de travaux sur les membranes sont effectués chaque année pour garantir leur niveau de traitement.

3 pompes assurent le refoulement de la production d'eau potable de l'usine jusqu'à la cote 170. La 4^{ème} fonctionne en "secours automatique installé".

- **L'eau des forages de Pinchinade** est traitée bactériologiquement au chlore gazeux.

Capacité de traitement nominale : 30 m³/h

Secours installé sur site 30 m³/h

Fonctionnement en partie automatisé.

(*) turbide : inverse de limpide

3.4. : Les stations de refoulements ou de surpressions :



Station de refoulement de la FOUX (1983)

Génie Civil (1983)
Canalisations (1999)
Pompes + antibélier (2007/2008)

195 m³/h (3 x 65 m³/h) Secours : 65 m³/h
+ prise Montvert 180 m³/h



Station de refoulement de 3 MAS I

Génie civil (1968) Hydraulique (2002)
Cette station peut également secourir la station
de 3 MAS II.

15 m³/h Secours : 15 m³/h à 160 m +
Saurin + Castellaras I



Station de refoulement de CASTELLARAS I (1961)

50 m³/h Secours : Saurin + 3 Mas I



Station de refoulement de SAURIN (2011)

50 m³/h Secours : 3 Mas I + Castellaras I



Station de surpression des 3 MAS II

Génie civil (1968) Hydraulique (2002) Variateurs (2017)

3 x 25 m³/h M.V.V. (*) Secours : Castellaras II + 3 Mas I

* M.V.V. : Moteur à Vitesse Variable



Station de surpression de CASTELLARAS II (Pompes 2010 / 2011)

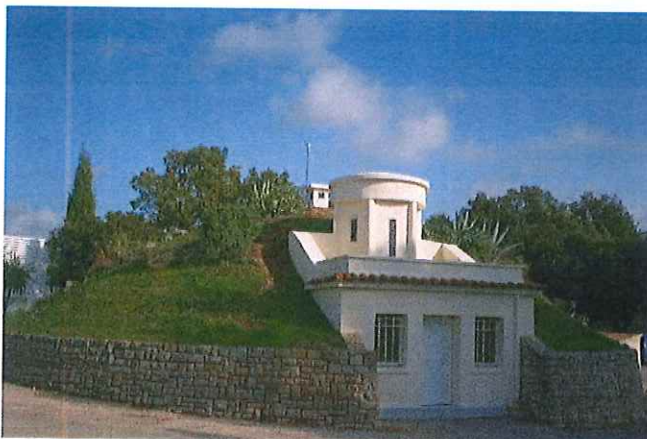
50 m³/h Secours : 50 m³/h + 3 MAS II

Réfection totale de la toiture du local, octobre 2009



Pompes forages PINCHINADE (1994)

Env. 30 m³/h Secours : env. 30 m³/h



Station de surpression du DEFENDS (2001)

Variateurs de vitesse (2017)

2 x 20 m³/h M.V.V. (*) Secours automatiques Assurés par achats d'eaux

* M.V.V. : Moteur à Vitesse Variable

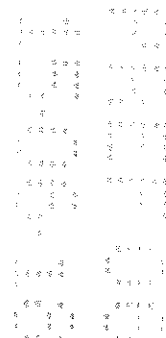
SE
E
S

En pointe les installations sont légèrement insuffisantes, le secours souvent automatisé devient parfois le complément nécessaire à satisfaire les besoins.

Le secours en cas de panne se fait grâce à l'interconnexion des réseaux (en grande partie automatisé).

Les stations de refoulement permettent de remonter l'eau de la cote 69 à la cote 326 par étages successifs. Les stations de surpression permettent d'assurer une pression constante et confortable aux usagers situés sur les plateaux. Les moteurs à vitesse variable donnent un meilleur confort à l'utilisateur que celui de la distribution gravitaire aux coupures de courant près mais sont plus énergivores.

L'électricité utilisée, provient en totalité d'énergie renouvelable.



3.5. - Les réservoirs :



Le réservoir de SAURIN (2011)

Cuve Sud (1950) : 500 m³ cuvelage (2015)

Cuve Nord (2011) : 1 620 m³ dont 120 m³ de réserve incendie



Le réservoir du DEFENDS (1966)

500 m³ dont 150 m³ de réserve incendie.

Réhabilitation de la cuve du réservoir, de la chambre de manœuvre et de la toiture en

2009.



La bâche de contact de la FOUX (1983)

130 m³



Le partiteur de GIPIERES

20 m³



Le réservoir de 3 MAS II

130 m³ dont 90 m³ utiles



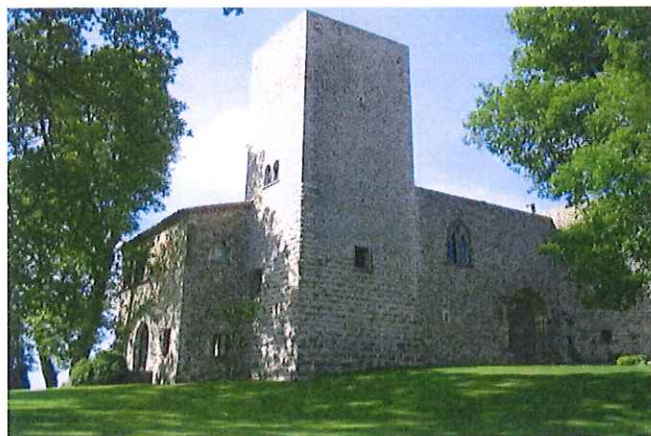
**Le réservoir de CASTELLARAS II petite cuve
(1961)**

200 m³



**Le réservoir de CASTELLARAS II grande cuve
(1964)**

1 000 m³



**La bâche de charge du CHATEAU de
CASTELLARAS**

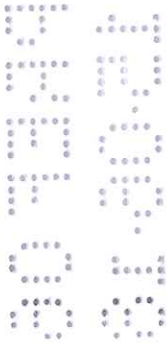
23 m³

L'ensemble permet d'assurer une régulation de l'approvisionnement en apportant une sécurité en cas d'accident grave sur les conduites ou les stations de refoulement. Les réservoirs permettent également la régulation des pompages en fonction des périodes tarifaires d'EDF. Ils sont entièrement vidés, nettoyés et désinfectés chaque année.

La capacité utile totale est de 4 120 m³ soit une réserve de plus de 24 h en hiver et 12 h en été.

Cependant certains réservoirs sont plus sollicités que d'autres.

La capacité de réserve communale est adaptée à la population desservie et ne demandera pas d'extension à court terme.



IV - LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE :

« La préservation de la qualité des eaux captées requiert rigueur et constance ».

4.1. : Analyses :

Le programme d'analyses imposé par les services de l'A.R.S (conformément à l'arrêté du 24 décembre 2015, pris en application des articles R1321-10, R1321-15 et R1321-16 du Code de la santé publique) précise :

- Le contenu des paramètres à prendre en compte dans les analyses (analyse bactériologique et physico-chimique)
- Le type d'analyse à réaliser pour la ressource, la production et la distribution.
- Les fréquences annuelles d'analyses pour la ressource (en fonction du débit) et pour la distribution (en fonction de la population).

Commentaires :

Outre ces analyses inopinées, effectuées par un laboratoire agréé, sous le contrôle de l'Agence Régionale de la Santé (A.R.S), les services de la Régie Municipale des Eaux réalisent des analyses quotidiennes sur plusieurs paramètres et en plusieurs points.

De plus, 8 analyseurs automatiques analysent chaque seconde les valeurs suivantes :

- A l'entrée de l'usine

- 1) La turbidité (inverse de la limpidité)
- 2) Le potentiel redox (pouvoir oxydant de l'eau)
- 3) Le PH (acidité de l'eau)
- 4) La température

- A la sortie de la chaîne de filtration sur sable :

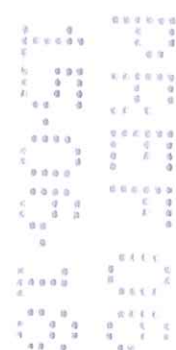
- 1) La turbidité (inverse de la limpidité)

- A la sortie de la chaîne d'ultrafiltration

- 1) La turbidité (inverse de la limpidité)

- Avant l'autorisation de refouler sur le réseau

- 1) La turbidité (inverse de la limpidité)
- 2) Le chlore total (désinfectant bactériologique)



4.2. : Nombre de résultats satisfaisants :

41 prélèvements inopinés ont été effectués en 2017, pour analyser jusqu'à 6 837 paramètres différents et représentatifs de la qualité de l'eau potable distribuée.

Les points de prélèvement, depuis les sources jusqu'aux robinets des usagers ainsi que le type d'analyse et la fréquence, sont définis par l'Agence Régionale de la Santé (A.R.S).

Conformément au décret N° 94 - 841 du 6 septembre 1994, toutes les analyses sont affichées en Mairie et, la Régie Municipale des Eaux se tient à la disposition des usagers qui souhaiteront de plus amples explications. Elles sont également disponibles sur le site www.mouans-sartoux.net, rubrique Régie des Eaux. Les rapports complets de la l'A.R.S concernant la qualité de l'eau distribuée à Mouans-Sartoux sont annexés au présent rapport en annexe n°9, 10 et 11. Un exemplaire récapitulatif des résultats est expédié à chaque abonné en juin 2018.

L'ensemble des résultats d'analyse confirme, une année de plus, la grande qualité de l'eau potable distribuée aux abonnés de la Régie Municipale des Eaux.

Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques (P101.1a) : 151

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (P101.1) : 100 %

4.3. : Justification des analyses hors normes de qualité :

Sans objet.

4.4. : Branchements en plomb :

Une étude a montré que l'eau distribuée à Mouans-Sartoux est très légèrement incrustante (dépôt de 1 mm en 50 ans).

Ce dépôt de carbonate de calcium protège les canalisations de la corrosion, et de ce fait, les échanges, notamment métalliques entre l'eau et son contenant, sont pratiquement impossibles.

Les analyses d'eau effectuées n'ont pas révélé de traces de plomb dans l'eau potable distribuée sur la Commune.

V - QUALITE DU SERVICE

5.1 : Taux de réclamation (P155.1) : 1,50 ‰

5.2 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés – Article 7 du règlement de l'Eau potable dans sa version 2016 (D151.0 et P152.1) :

- Consécutif aux travaux d'extension de réseau :
Délais variables en fonction de la complexité des travaux, servitudes de passage, financement etc...
Le délai nécessaire aux travaux est porté à la connaissance du demandeur, lors de sa demande.

- Consécutif aux travaux de branchements :
5 semaines après la signature du devis. Taux de respect : 90%

- Consécutif aux poses de compteurs ou ouverture sur branchement existant et conforme :
5 jours ouvrés - taux de respect : 100%
(dans 90 % des cas, l'installation est mise en service sous 48 heures)

5.3 : Interruption d'alimentation en eau liée à des problèmes de nature imprévisible (P151.1) : 3,56‰

En 2017, les usagers ont subi 19 interruptions d'alimentation en eau.

en outre, 19 arrêts d'eau de 1 heure à 5 heures, ont été programmés pour des réparations ou extensions. Une lettre prévenant individuellement chaque abonné a été déposée dans leurs boîtes aux lettres, 48 heures minimum avant la coupure. Un affichage en Mairie et dans les locaux communs sur place est systématiquement réalisé.



1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----

VI – CONCLUSIONS RELATIVES AUX INDICATEURS TECHNIQUES :

6.1 : Objectif quantité :

Depuis la mise en place d'un programme pluriannuel de réhabilitation des canalisations vétustes, les pertes d'eau ont diminué de 57 398 m³.

Le programme pluriannuel de réhabilitation des canalisations vétustes doit donc se poursuivre avec la même rigueur et constance.

La quantité et la qualité des précipitations hivernales (2016/2017) n'ont pas permis le maintien d'un bon niveau d'eau dans les aquifères. La production n'a pas rencontré de difficultés pour satisfaire les besoins liés à l'été 2017, historiquement sec.

La consommation moyenne des abonnés (237 m³/an) reste très supérieure à la référence nationale (120 m³/an).

La pointe aiguë de consommation est en forte hausse. Cette hausse est due à la sécheresse estivale historique.

La croissance de 2,91% du nombre d'abonnés n'impacte, cette année, ni la structure du réseau, ni la capacité de production, ni les finances. Elle est compensée pour 56% par les gains faits sur les pertes.

Il convient de porter les efforts sur :

- l'augmentation des achats d'eau (Foulon) ;
- les plans de détails qui permettent d'optimiser les interventions sur le réseau AEP sont terminés et doivent être enrichis des branchements (faits à 25 %). Le descriptif normalisé des réseaux doit être finalisé très rapidement ;
- les extensions ou réhabilitations de réseaux pour satisfaire les règles du P.P.R.I.F ;
- la diminution des pertes d'eau en renouvelant les réseaux en fonte grise et en remplaçant les canalisations en polyéthylène tous les 20 ans à défaut de pouvoir bénéficier d'un matériau moderne, plus « durable »,
- l'étude du renforcement de certains réseaux plus sollicités par la croissance démographique.

6.2. : Objectif qualité :

L'ultrafiltration (membranes au seuil de coupure de 0.02 µm) apporte une amélioration de la qualité de l'eau proportionnelle à la quantité d'eau qu'elle traite, soit 140 m³/h.

Ses atouts sont principalement :

- une mise aux normes européennes de l'eau par un **procédé de filtration** mécanique donc **naturel** (l'eau devient potable sans adjonction de substance chimique) ;
- une filière de traitement entièrement automatisée et sécurisée ;
- l'ultrafiltration est une **barrière totale et naturelle** aux bactéries, virus, et micro-organismes vivant dans l'eau ;
- le charbon actif injecté en amont des membranes (donc entièrement retenu par ces dernières) élimine, par adsorption, les éventuels mauvais goûts et odeurs.

Il convient de porter les efforts sur :

- un maintien des bons résultats sur la qualité de l'eau ;
- une amélioration de la protection de la qualité de l'eau dans le système karstique (l'eau à l'état naturel) ;
- la réhabilitation de la filière de traitement de la station Joseph Thuaire (travaux tranche II à prévoir dès 2018).
- l'étude du traitement des sulfates de calcium et magnésium afin d'augmenter le confort des usagers.

B – INDICATEURS FINANCIERS

B1 - PRIX DE L'EAU

I - TARIFICATION :

1.1. : Types d'abonnés :

Abonnés à usage domestique :	96,12 %	} (Pas d'évolutions significatives)
Abonnés à usage agricole :	0,20 %	
Abonnés à usage chantier :	3,68 %	

1.2. : Type de tarification :

En application de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, la tarification appliquée aux usagers de la Régie Municipale des Eaux de Mouans-Sartoux est de type binôme (partie fixe et partie proportionnelle). Cette tarification, progressive et saisonnière, est dite " au réel à terme échu ".

La partie fixe, qui est calculée en fonction des charges fixes du service, inclut la part relative à la location du compteur ainsi que celle relative à l'entretien du branchement.

La partie proportionnelle est calculée en fonction de la consommation enregistrée au compteur (2 relevés de compteurs par an - voir détail en annexe n°14 et 15).

1.2.1. : Périodes :

Compte tenu des installations supplémentaires à mettre en service pour satisfaire uniquement les besoins en pointe estivale, deux périodes distinctes ont été définies ("été" 4 mois, "hiver" 8 mois).

1.2.1. : Catégories de tarifs :

En 2017, la tarification a été progressive et saisonnière pour les abonnés à usages domestique et chantier. Elle a été linéaire pour les usages agricoles.

1.3. : La facture d'eau :

1.3.1. : Facture d'eau type (120 m³) :

Les annexes N°14 et 15 représentent les factures pour les deux périodes qui constituent l'année 2017 (eau potable + assainissement collectif).

La consommation moyenne d'eau de l'ensemble des abonnés Mouansois pour l'année 2017 a été de 237 m³/an (+0,85%) (voir graphique p 13). Cette hausse est principalement due à la sécheresse estivale historique.

1.4. : Évolution de la tarification TTC:

Aménagement des tarifs pour encourager les économies d'eau et aider les petits consommateurs (voir tableau page 8).

1.5. : Prix de l'eau (120 m³) hors taxe et redevances Agence de l'Eau :

- Période d'hiver (8 mois) = 1,18 € HT/m³ (- 2,48%)
- Période d'été (4 mois) = 1,38 € HT/m³ (± 0%)

II - AUTRES ELEMENTS RELATIFS AU PRIX DU M³ D'EAU POTABLE :

2.1. : Redevances et Taxes reversées aux organismes :

2.1.1. : Redevance de prélèvement dans le milieu naturel (voir annexe 21) :

Son taux est fixé par l'Agence de l'Eau, en fonction notamment des volumes prélevés.
Taux fixé pour 2017 : 0,070 €/m³ (+ 0 %)

2.1.2. : Redevance pollution (voir annexe 21) :

Son taux est fixé par l'Agence de l'Eau.

Taux fixé pour 2017 : 0,29 €/m³ (+ 0 %)

2.1.3. : TVA :

Son taux est fixé par l'état.

Taux fixé pour 2017 : 5,50 % (+ 0 %)

B2 - AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

2.1. : Recettes d'exploitation :

Vente Eau :	2 367 735 €
Travaux :	123 441 €
Autres :	1 054 737 €
Total :	3 545 913 €

2.2. : Dette :

Dette à l'origine :	2 585 239 €
Dette au 31/12/2017:	1 560 869 €
Annuités payées en 2017 :	232 234 €
Capital à rembourser :	160 913 €
Intérêts :	71 321 €

2.3. : Travaux :

Travaux réalisés en 2017 :	108 201 €
Travaux à prévoir en 2018 :	584 608 €

2.4 : Epargne brute annuelle : 971 890 €

2.5. : Taux d'endettement :

Annuité de la dette / recettes de fonctionnement : 6,96% (- 3%)

2.6. : Durée d'extinction de la dette (P153.2) :

Encours de la dette / épargne brute : 1,61 ans

2.7 : Montant de l'encours de la dette : 1 560 869 €

2.8 : actions de solidarité (P109.0)

Montant versé dans le cadre du 1% de l'Eau : 29 970 €

2.9 : Abandons de créances (F.S.L et autre) (P109.0): 926 €

3.0 Taux d'impayé (P154.0) : 0,20%

Table of contents or index with small text, likely listing page numbers for different sections of the report.

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A - INDICATEURS TECHNIQUES

I - DONNEES GENERALES :

1.1. : Nombre d'abonnés relevant de l'assainissement collectif :

1.1.1 : usagers domestiques.

- 4 812 Abonnés à la Régie Municipale des Eaux de Mouans-Sartoux sont raccordés à la station d'épuration de la Commune de Mouans-Sartoux (+ 0,82%).

- 137 Abonnés au groupe SUEZ, dont un village de vacances, déversent leurs effluents dans la station communale.

1.1.2 : usagers non domestiques.

- 25 abonnés sont autorisés à déverser des effluents non domestiques. Leurs établissements sont raccordés à la station d'épuration de la Commune de Mouans-Sartoux (- 3,85%).

Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) : 25

1.2. : Nombre de logement disposant d'un système d'Assainissement autonome :

143 (- 7,14%)

(Voir service de l'assainissement non collectif.)

1.3. : Capacité de la station d'épuration :

La station d'épuration de type "boues activées faible charge" mise en service en février 2003, a les caractéristiques suivantes :

Capacité :	15 000 équivalents habitants
Débit journalier :	3 000 m ³ /j.
Débit horaire moyen :	125 m ³ /h par temps sec
Débit horaire de pointe :	240 m ³ /h par temps sec 440 m ³ /h par temps de pluie
Charge à traiter	DBO5 : 922 kg /j à 92 % DCO : 1 971 kg /j à 87 % MES : 922 kg /j NTK : 183 kg /j à 80 % P : 44 kg /j
Bassin tampon :	1 500 m ³ (ancienne station réhabilitée)
Altitude :	54 NGF
Fonctionnement :	Entièrement automatisée y compris six postes de relevage et un déversoir d'orage.

Autosurveillance de la station : validée et à jour.

1.4. : Zones d'assainissement Collectif et non Collectif :

Le Schéma Directeur d'Assainissement a été approuvé par le Conseil Municipal le 18 décembre 1998.
La Carte de Zonage d'Assainissement, qui a fait l'objet d'une enquête publique du 17 septembre 2001 au 23 octobre 2001, a été approuvée par le Conseil Municipal du 13 décembre 2001.
La carte d'agglomération a été arrêtée par la Préfecture.
Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est opérationnel depuis le 30 mars 2006.

1.5. : Le réseau :

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale (P202.2) : 70/120

NB : sur les 120 points, 10 consacrés aux renouvellements de réseaux ne sont pas acquis par le service car le réseau est récent et ne nécessite pas encore de plan pluriannuel de réhabilitation.

Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1) : 0 ‰

Longueur du réseau d'assainissement (valeurs mesurées sur plan numérisé) :

- a) collecteurs publics : 65,56 km
- b) collecteurs privés : 47,90 km

TOTAL : 113,46 km

Mode de fonctionnement : Réseau Séparatif.

Les extensions de réseau public réalisées en 2017 :

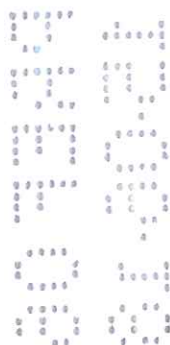
Néant

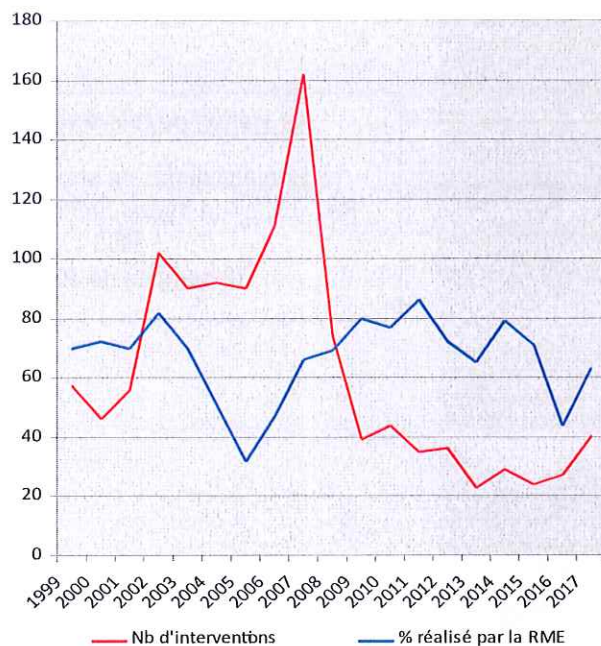
Les réhabilitations de réseau public effectuées en 2017 :

Néant

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (P253.2) : 0,09%

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1) : 99 %





Nombre d'interventions de curage effectuées en 2017 : 40 (dont 63 % effectuées par la Régie Municipale des Eaux).

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage (P252.2) : 0 % (Nombre de points noirs : 0)

Réparations effectuées suite aux ruptures de canalisations : 0

Les réseaux neufs sont systématiquement contrôlés (épreuves à l'air normalisées) avant leur mise en service.

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel pour les réseaux de collecte des eaux usées (P255.3) : 100/120

1.6. : Équipements de relevage :

La géographie de la Commune ne permet pas de desservir gravitairement l'ensemble du territoire.

6 stations de relevage (voir plan annexe n°20) sont nécessaires pour que les effluents franchissent les obstacles naturels.

Les stations de relevage :



La station de relevage du REDON

Génie civil mis en service en 1981
Réhabilitation hydraulique et électrique en 2005
(2 pompes de 36 m³/h)



La station de relevage de PLAN SARRAIN

Mise en service en 1986
Réhabilitation de l'hydraulique en 2005
Réhabilitation électrique en 2007
(2 pompes de 8 m³/h)



La station de relevage de CASINO

Mise en service en 1998
(2 pompes de 10 m³/h)
Réhabilitation de l'hydraulique et de l'électrique en 2009
(2 pompes de 20 m³/h)



La station de relevage de LA GAMBADE

Mise en service en 1990
(2 pompes de 20 m³/h)



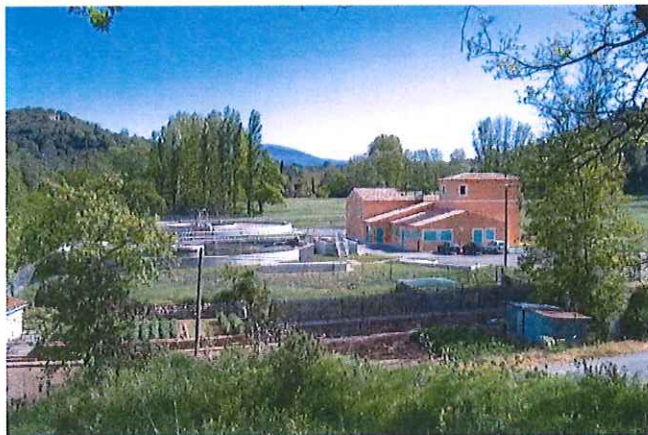
La station de relevage du TENNIS

Mise en service en 2002
 (2 pompes de 6m³/h)
 Remplacement des 2 pompes en 2010
 (2 pompes de 11 m³/h)



La station de relevage des MIMOSAS

Mise en service en 2005
 (2 pompes de 12m³/h)



LA STATION D'EPURATION

Mise en service en 2003 (360 m³/h)
 Remplacement de 2 pompes en 2009
 (2 X 120m³/h)
 Remplacement de 2 pompes en 2010
 (2 X 120m³/h)



L'ECRETEUR de LA STATION D'EPURATION

Mis en service en 2003

L'ensemble des installations est sous auto surveillance.

II - DONNEES SPECIFIQUES :

Données relatives à la station d'épuration.

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) : 100%

2.1. : Charge brute entrante (moyenne annuelle) :

2.1.1 : Charges :

	2016	2017	Évolution	% du nominal en 2016
Volume d'eau traitée	869 551 m ³	831 229 m ³	- 4,41%	76%

Capacité nominale : 1 095 000 m³

	CHARGES		RENDEMENTS		CAPACITE DE LA STEP		EVOLUTION SUR % DU NOMINAL
	Entrantes en tonnes/an	Sortantes en tonnes/an	Épuratoire	Norme	Tonnes /an	% du nominal	
DBO5 ⁽¹⁾	245	2,18	99%	80 %	336	73%	+ 4%
DCO ⁽²⁾	594	20,84	96%	75 %	719	83%	+ / - 0%
MES ⁽³⁾	248	3,56	99%	90 %	336	74%	- 5%
NTK ⁽⁴⁾	50	3,01	94%	70 %	67	75%	- 3%
NH4 ⁽⁵⁾	29	0,66	98%	(.)			
NO2 ⁽⁶⁾	0,26	0,09	-	(.)			
NGL ⁽⁷⁾	51	3,76	93%	(.)			
Pt ⁽⁸⁾	6,35	0,75	88%	(.)	16	40%	+ 1%

(1) Demande biologique en oxygène après 5 jours.

(2) Demande chimique en oxygène.

(3) Matière en suspension.

(4) Azote Kjeldahl.

(5) Azote ammoniacal.

(6) Nitrites.

(7) Azote global.

(8) Phosphore total.

(*) : Pas d'obligation de traitement.

Nombre de bilans sur 24h00 :

- réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire : 25
- réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire et déclarés conformes : 25.

2.1.2 : Les microparticules :

Sans objet.

Commentaires :

Cette année la station d'épuration a disposé d'une réserve hydraulique de 24 %, (l'année 2017 a reçu une pluviométrie «très faible»). La station dispose, en outre, d'une réserve pour assurer le traitement de la charge organique de 17 %.

A croissance du nombre d'abonnés constant, grâce au travail réalisé sur la charge des effluents industriels, les limites de fonctionnement de la station seront atteintes aux environs des années 2021.

Il convient de maintenir les efforts sur :

- Le contrôle des rejets industriels.
- Les rendements épuratoires (très supérieurs aux normes exigées sur tous les paramètres).
- La quantité d'eau parasite entrant dans le réseau doit être encore diminuée.

2.2. : Quantité de produits évacués :

2.2.1 : Refus de tamisage

Les refus de tamisage sont collectés, déshydratés et expédiés en centre d'incinération.

Production 2017 : 25 m³ (0 %)

2.2.2 : Sable extrait

Le sable extrait est entièrement lavé en vue de son recyclage comme remblaiement de tranchée.

Production 2017 : 6 m³ (0 %).

2.2.3 : Graisses

Les graisses sont évacuées vers une usine de traitement spécialisée.

Production 2017 : 45 m³ (0 %)

2.2.4 : Production de boues (D203.0)

Après centrifugation, les boues extraites à 18% de siccité sont expédiées vers un centre agréé par l'Agence de l'Eau en vue de leur recyclage en compost agricole.

2016 : 1 099 tonnes (197 tonnes de matières sèches).

2017 : 1 051 tonnes (201 tonnes de matières sèches).

Taux des boues évacuées dans une filière conforme à la réglementation (P206.3) : 100 %



2.3. : Énergie, réactifs et eau potable :

	2016	2017	%
Électricité kWh (*)	495 719	479 496	- 3,27%
Polymère kg	3 849	3 678	- 4,44%
Chaux kg	0	0	
Eau potable m ³	406	199	Sans objet

(*) en provenance en totalité d'énergie renouvelable.

Commentaire :

La baisse de la consommation électrique est principalement due à la faible pluviométrie. La bonne conception et exploitation des installations n'y nuisent pas, bien au contraire.

La légère baisse de production de boues est liée à la baisse de la fraction minérale apportée dans l'effluent notamment en période de pluies.

2.4. : Variations Saisonnières :

Les variations saisonnières sont négligeables.

Il semblerait que la fermeture des activités l'été soit compensée par l'occupation des résidences secondaires.

2.5. : Variations Climatiques :

Des eaux pluviales parasites provenant essentiellement des branchements particuliers font varier de manière significative les débits moyens entrant dans la station.

De façon à préserver le bon fonctionnement de la station et l'équilibre biologique, un écréteur d'orage de 1 500 m³ et des déversoirs d'orages ont été installés et réglés, pour accepter le débit maximum de l'usine (440 m³/h). Cependant il est nécessaire de poursuivre le travail sur la réduction des eaux claires parasites (travail qui se révèle colossal et sans fin, du fait du caractère « ouvert » du système de collecte des eaux usées).

III – QUALITE DU SERVICE

Taux de réclamation (P258.1) : 0,14 ‰

IV - CONCLUSIONS RELATIVES AUX INDICATEURS TECHNIQUES :

Les rendements sont supérieurs aux niveaux imposés par l'arrêté préfectoral autorisant le rejet des eaux dans la Mourachonne.

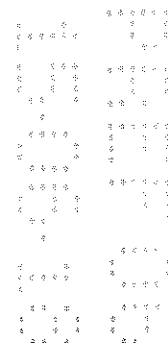
Ils démontrent un fonctionnement de la station très satisfaisant et fiable.

Il convient de maintenir les efforts sur les contrôles des rejets industriels. Une attention particulière doit être portée sur la recherche des eaux claires parasites. L'hydrocurage régulier de 10 % du réseau par an, devrait maintenir le taux d'interventions ponctuelles à cet excellent niveau et éviter les débordements de réseau.

La capacité et l'état général de la station d'épuration ont permis de franchir le cap de 2015, prévu pour son renouvellement, sans études ni travaux complémentaires. Si la qualité organique de l'effluent est maintenue à son niveau actuel, si la quantité d'eau entrante est maîtrisée, et si le nombre d'abonnés collectés reste voisin de 5 000, l'extension de la station d'épuration peut être reportée au-delà de 2020.

Il convient de porter les efforts sur :

- L'extension des réseaux dans la zone d'assainissement collectif.
- La diminution des eaux parasites (eau de pluie principalement).
- La réfection de quelques tronçons de réseaux détériorés ou de sections insuffisantes. On notera le maintien du faible taux d'interventions de débouchage, lié aux efforts d'entretiens systématiques.
- La nécessité d'améliorer le descriptif détaillé des réseaux.



B – INDICATEURS FINANCIERS

B1 - PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

I - TARIFICATION :

1.1. : Types d'abonnés :

Abonnés à usage domestique :	99,48 %
Abonnés à usage non domestique :	0,52 %

1.2. : Type de tarification :

En application du Code Général des Collectivités Territoriales et du règlement de l'Assainissement Collectif, la tarification appliquée aux usagers de la Régie Municipale des Eaux de Mouans-Sartoux est de type binôme (partie fixe et partie proportionnelle). Cette tarification est dite « au réel à terme échu »

La partie fixe, qui est calculée en fonction des charges fixes du service ne comprend pas l'entretien du branchement. L'utilisateur doit en assurer le bon fonctionnement.

La partie proportionnelle est calculée en fonction de la consommation relevée sur le compteur d'eau potable ou sur toute autre source.

1.2.1 : Catégorie de tarifs :

Les tarifs à usage domestique sont linéaires et non saisonniers.

Les tarifs à usage non domestique sont basés sur la tarification domestique à laquelle est appliqué, pour la partie proportionnelle, un coefficient de pollution pour tenir compte de la charge supplémentaire de pollution à traiter par la station d'épuration communale.

1.3. : La facture d'assainissement :

Les annexes N° 14 et 15 représentent les factures pour les deux périodes qui constituent l'année 2017 (eau et assainissement).

1.4. : Évolution de la tarification :

Période hiver 2016/2017 :

Néant

1.5. : Prix de l'assainissement collectif (120 m³) hors taxes et redevances Agence de l'Eau :

- Période d'hiver (8 mois) = 0,88 € HT/m³ (+ 0 %)
- Période d'été (4 mois) = 0,80 € HT/m³ (+ 0 %)

(Prix plancher pour obtenir des subventions de l'Agence de l'Eau : 0,60 €/m³)

II - AUTRES ELEMENTS RELATIFS AU PRIX DU M³ D'EAU USEE :

2.1. : Redevances et taxes reversées aux organismes :

2.1.1 : Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (voir annexe 21) :


Son taux est fixé par l'Agence de l'Eau.
Taux fixé pour 2017 : 0,155 €/m³ (- 3,12 %)

2.1.2 : TVA

Son taux est fixé par l'état.
Taux fixé pour 2017 : 10 %. (+ 0 %)

2.2. : Volumes facturés (VP 068) :

1 197 849 m³ (+ 3,67%).



B2 - AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

2.1. : Recettes d'exploitation :

Vente Assainissement :	1 014 612 €
Travaux :	156 589 €
Autres :	654 029 €
Total :	1 825 230 €

2.2. : Dette :

Dette à l'origine :	627 119 €
Dette au 31/12/2017 :	445 874 €
Annuités payées en 2017 :	41 612 €
Capital à rembourser :	25 244 €
Intérêts :	16 368 €

2.3. : Travaux :

Travaux réalisés en 2017 :	2 177 €
Travaux à prévoir en 2018 : (dont réserve financière)	620 890 €

2.4. : Epargne brute annuelle 458 474 €

2.5. : Taux d'endettement

Annuité de la dette / recettes de fonctionnement : 2,48 %

2.6. : Durée d'extinction de la dette (P256.2)

Encours de la dette / épargne brute : 0,97 an

2.7. : Montant de l'encours de la dette 445 874 €

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

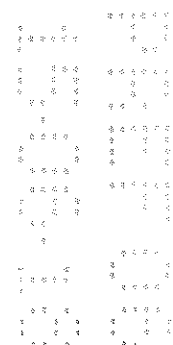
2.8 : Prime d'épuration :

Cette prime, versée par l'Agence de l'Eau, est calculée en fonction des résultats d'exploitation de l'usine.

Année de résultat	2015	2016	Variation	2017
Année de recette	2016	2017		2018
Montant perçu	101 609 €	102 382 €	+ 0,76%	Non connu à ce jour

2.9 : Abandon de créances (F.S.L et autres) : 447,00 € (soit 0,00040 €/ m³)

3.0 Taux d'impayés (P250.0) : 0,16%



A – INDICATEURS TECHNIQUES

I - DONNEES GENERALES :

1.1. : Nombre d'abonnés relevant de l'assainissement non collectif :

- 143 foyers sont dotés d'un système d'assainissement autonome, anciennement dénommé fosse septique, qui font l'objet de contrôles (- 0,69%) (VP167).
- 52 abonnés à la Régie Municipale des Eaux et 49 Abonnés au groupe SUEZ, relèvent de l'Assainissement Non Collectif.
- 10 installations n'ont pas été contrôlées (logements inhabités).

Au total :

- 111 abonnés relèvent de l'assainissement non collectif.
- 32 abonnés possédant des fosses septiques relèvent de l'assainissement collectif car leurs constructions sont réputées raccordables.

En 2017 :

- 4 installations ont été supprimées au profit de raccordements au réseau d'assainissement collectif.
- 0 installation créée.
- 3 nouvelles installations existantes recensées.

1.2. : Type de système d'assainissement autorisé :

Le système d'assainissement autonome autorisé sans étude de sol particulière est celui avec épandage en sol reconstitué. Ce système est préconisé sur l'ensemble de la commune hors zone desservie par le réseau d'assainissement collectif (voir détail en annexe n°19)

Le diagnostic des systèmes existants a été réalisé en 2006.

Le premier contrôle périodique a eu lieu en 2011.

Le 2^{ème} contrôle périodique a eu lieu en 2016.

Les contrôles suivants seront effectués tous les 5 ans à raison d'1/5^{ème} chaque année sans qu'aucun rapport ne soit âgé de plus de 5 ans.

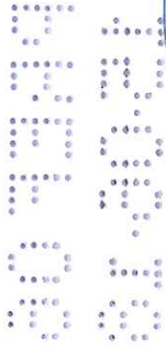
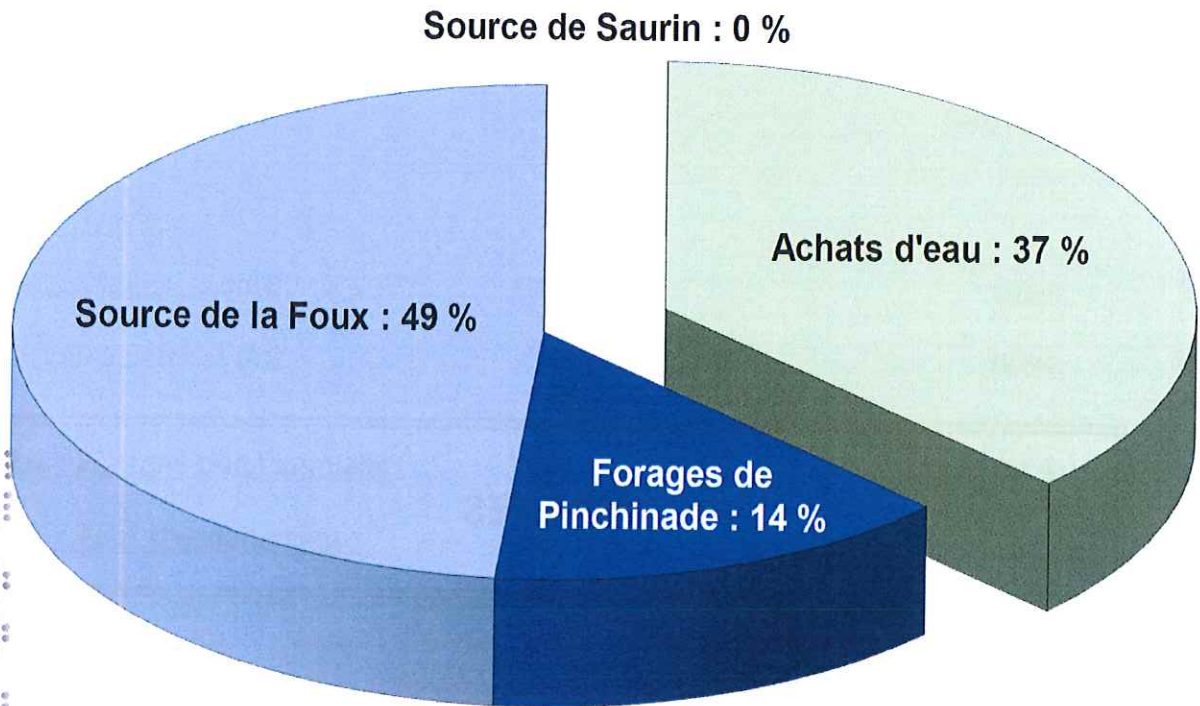
Systèmes (suivant arrêté du 27 avril 2012) (*)	2016	2017	Évolution
Installations présentant des dangers pour la santé des personnes	0	0	Sans objet
Installations présentant un risque avéré de pollution de l'environnement	8	8	+/- 0%
Installations incomplète (ou significativement sous-dimensionnés)	90	89	- 1 %
Installations conformes	46	46	+/- 0%

(*) L'application de l'arrêté du 27 avril 2012, qui encadre les modalités d'évaluation des installations, a introduit la notion de "non conformité" dans son article 4.

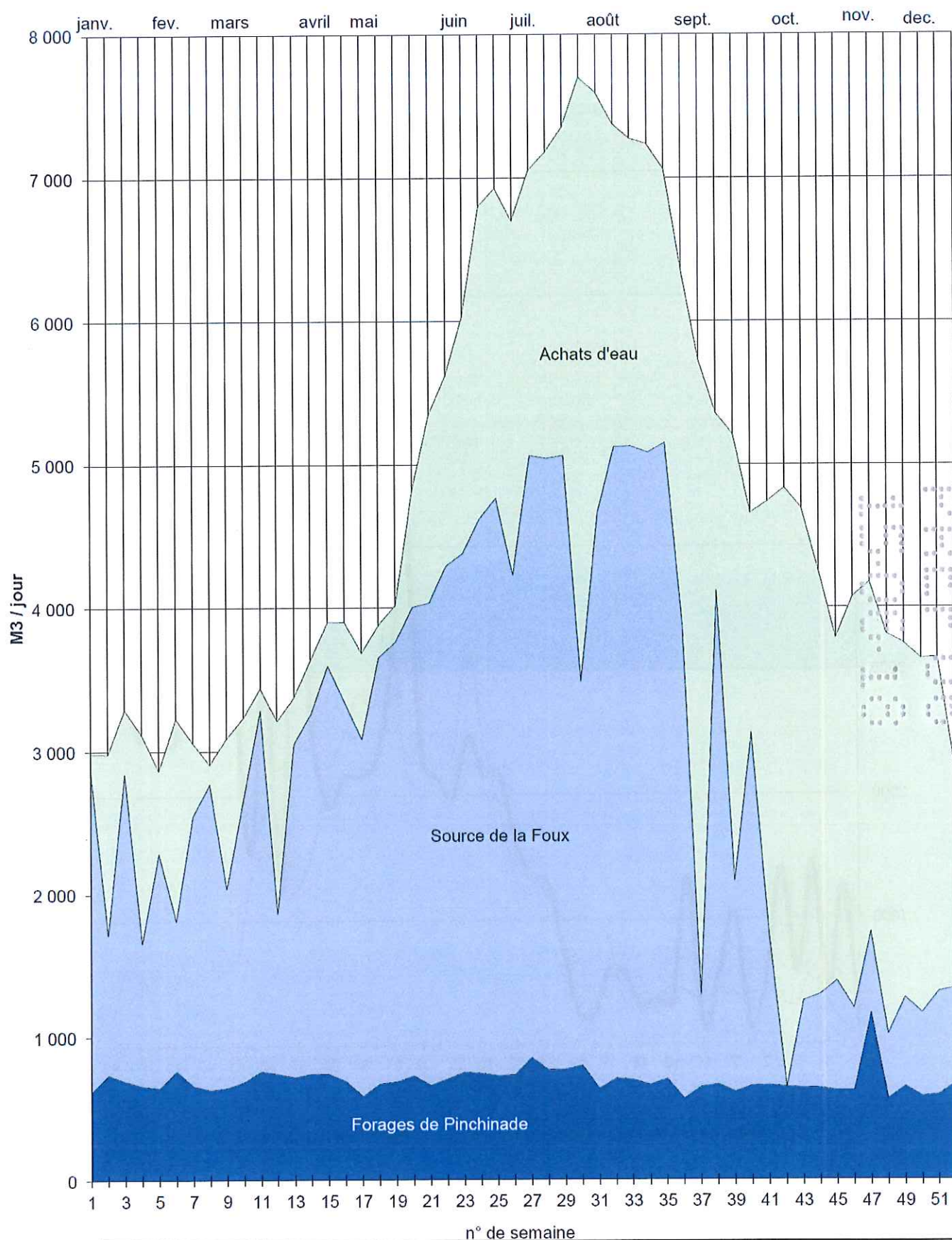
Ainsi, les transactions immobilières permettront progressivement de remettre le parc des installations à niveau, tout en conseillant régulièrement les usagers.

Toute comparaison avec les anciens systèmes de classification devient à nouveau impossible.

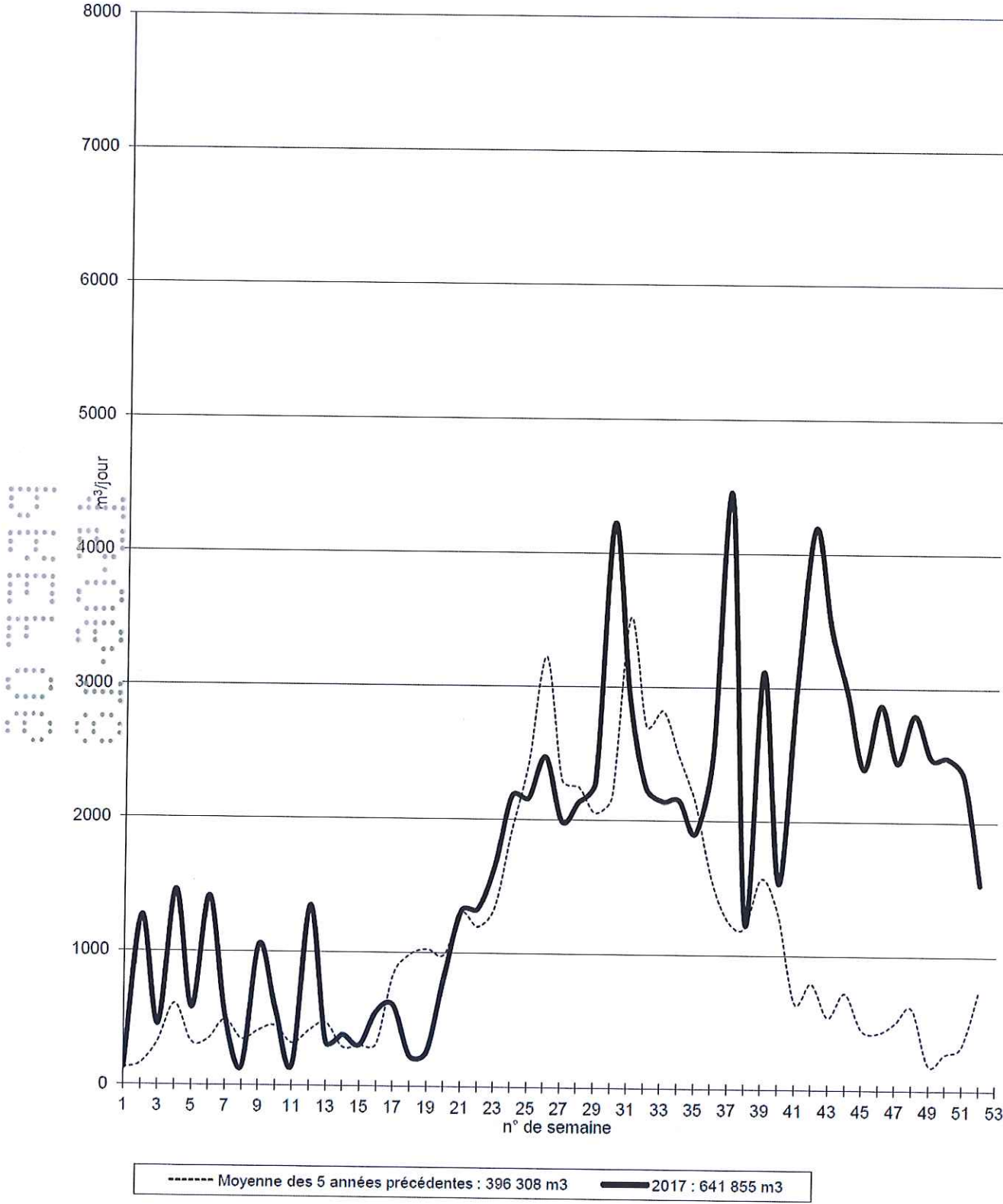
Répartition des ressources en 2017



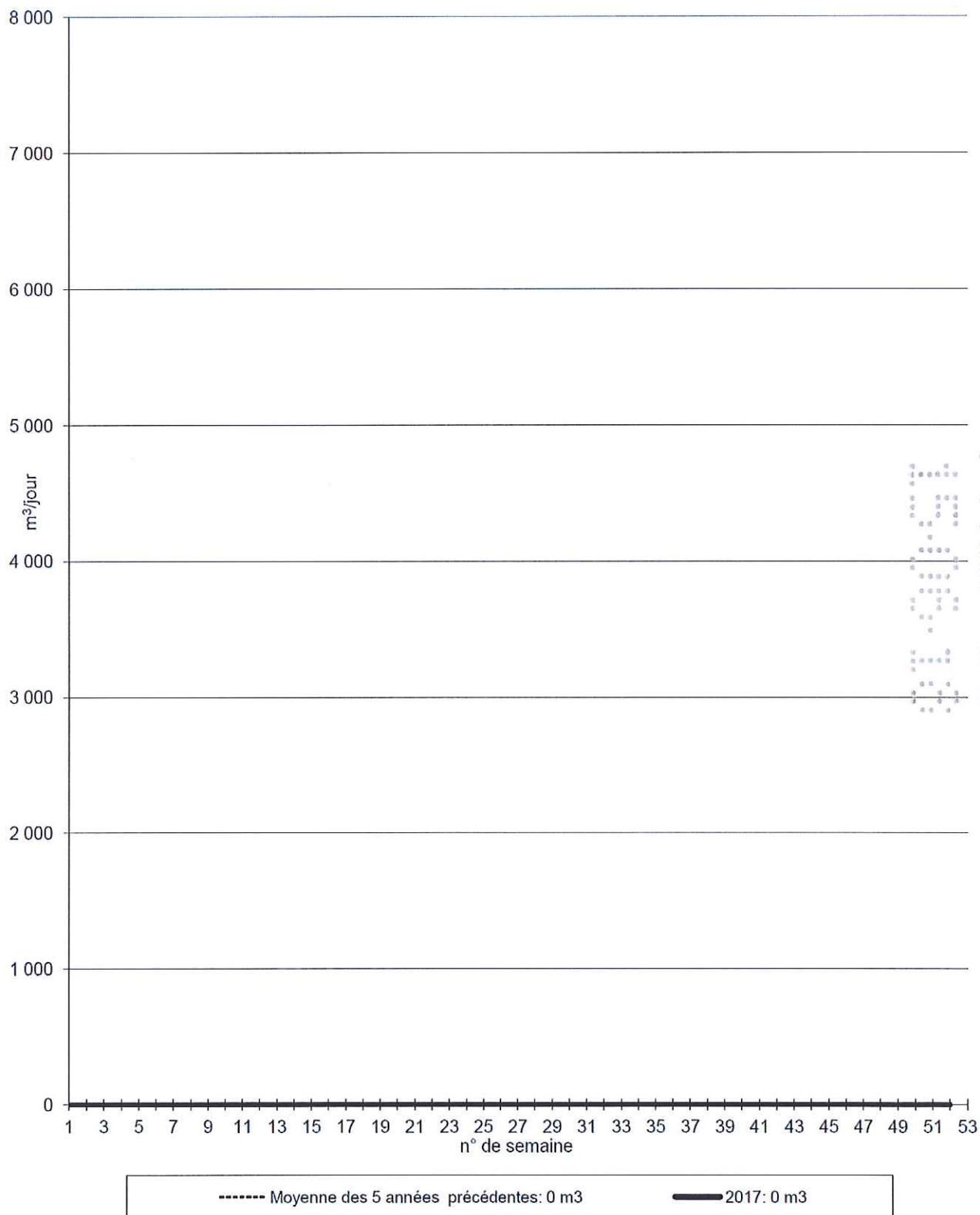
Répartition de la provenance de l'eau pour satisfaire la demande en 2017



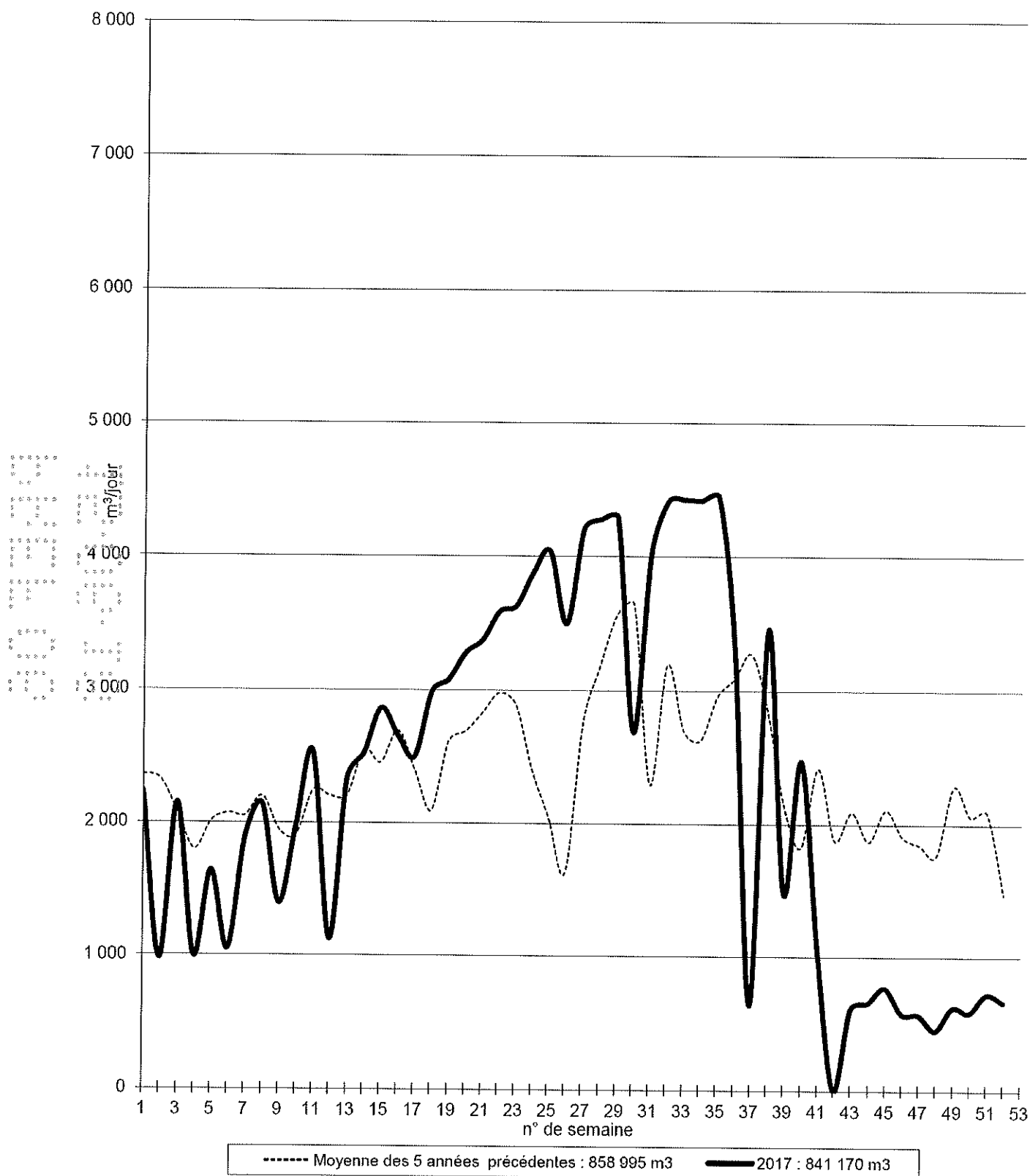
Quantité d'eau achetée en 2017



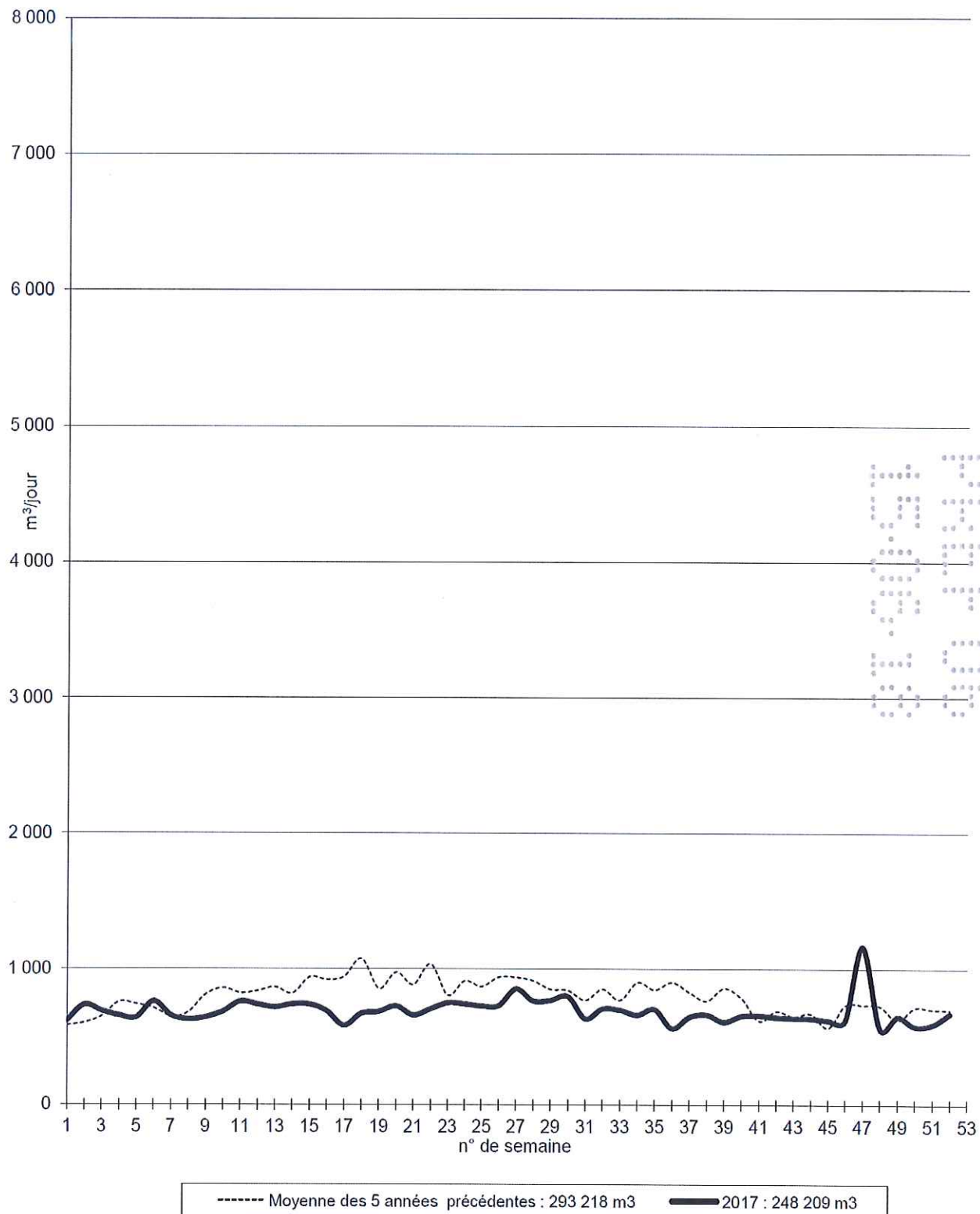
Quantité d'eau prélevée à la source de Saurin en 2017



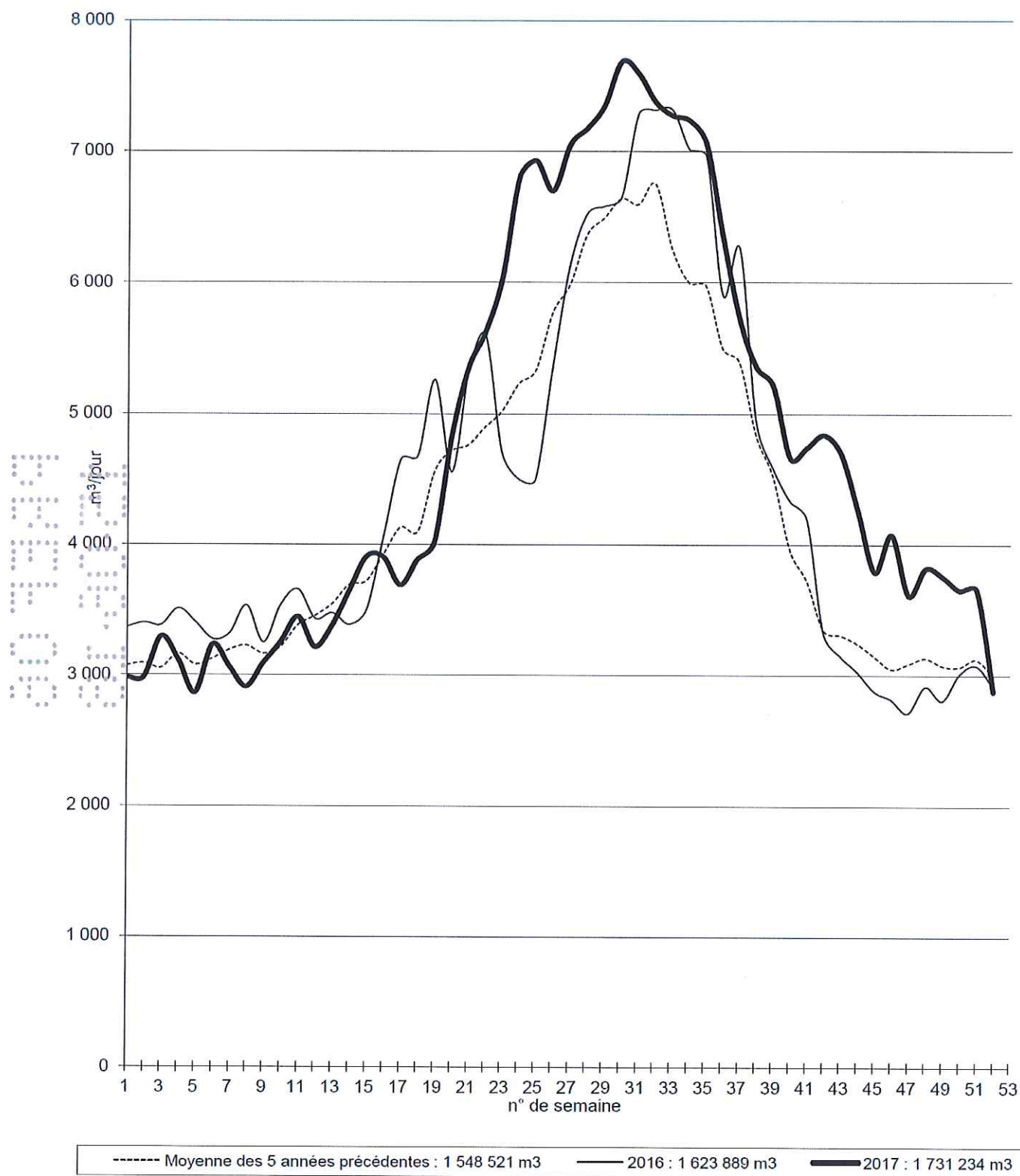
Quantité d'eau prélevée à la source de la Foux en 2017



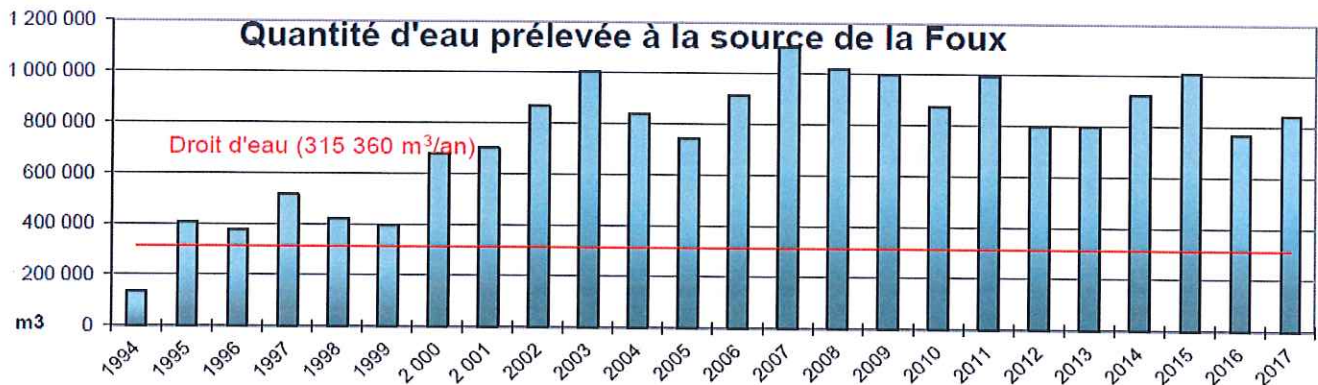
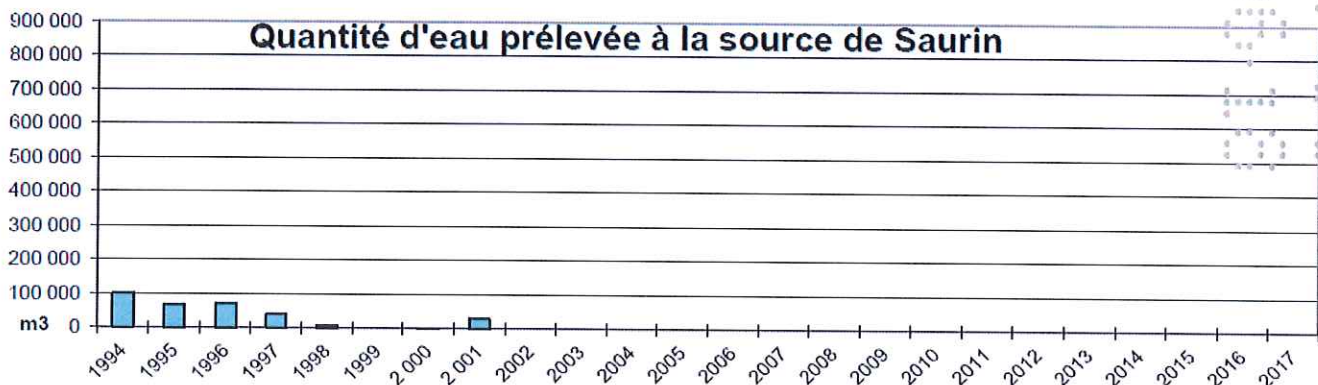
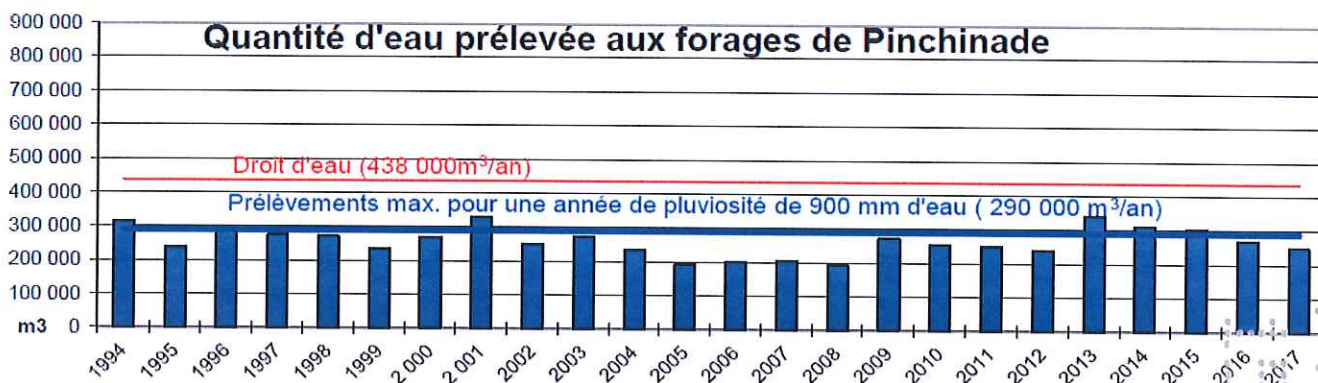
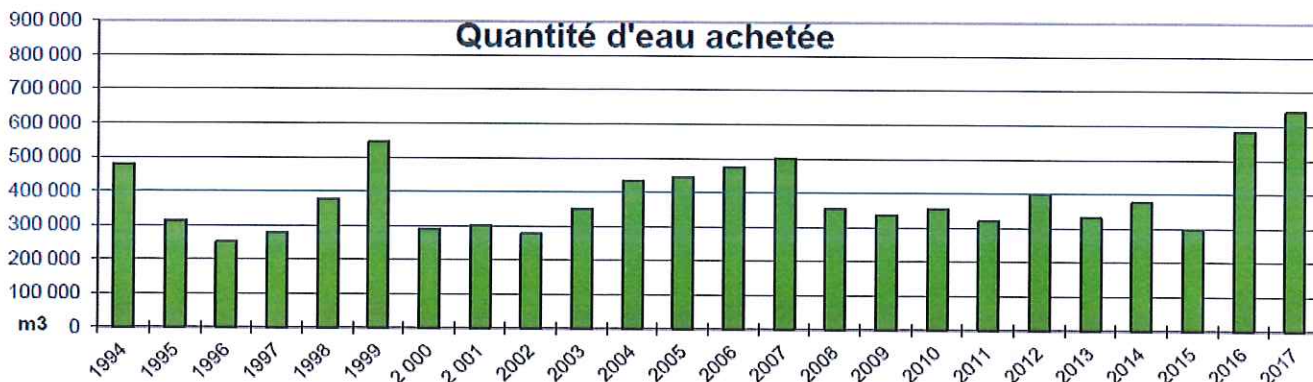
Quantité d'eau prélevée aux forages de Pinchinade en 2017



Total eau produite en 2017



Etat des ressources en eau potable





CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **MOUANS SARTOUX BOIS ET BASTIDES DE LA MOURACHONNE**
 Gestionnaire du réseau : **REGIE MUNIC.DES EAUX MOUANS-SARTOUX**
 Exploitation du réseau : **REGIE MUNIC.DES EAUX MOUANS-SARTOUX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : **SOURCE DE LA FOUX DE GRASSE** Procédure de protection terminée
 Station de production : **STATION CHLORATION FOUX GRASSE**

Qualité de l'eau distribuée en 2017

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 7 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,3 mg/L Valeur moyenne : 1,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 26,6 °F Valeur minimale atteinte : 24,5 °F Valeur maximale atteinte : 28,3 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 418 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,065 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 26 mars 2018

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA – Délégation départementale des Alpes-Maritimes – Centre administratif – 147, boulevard du Mercantour – Bât. Mont des Merveilles – CS 23061 – 06202 Nice Cedex 03 – ars-paca-d06-sante-environnement@ars.sante.fr
www.ars.paca.sante.fr



CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **MOUANS SARTOUX CH DES ADRETS ET SAURIN**
 Gestionnaire du réseau : **REGIE MUNIC.DES EAUX MOUANS-SARTOUX**
 Exploitation du réseau : **REGIE MUNIC.DES EAUX MOUANS-SARTOUX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : SOURCE DES FONTANIERS Procédure de protection non poursuivie
 Captage : SOURCE DU FOULON Procédure de protection non poursuivie
 Station de production : STATION CHLORATION FOULON FONTANIERS

Qualité de l'eau distribuée en 2017

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 19 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,9 mg/L Valeur moyenne : 1,6 mg/L	Nombre de prélèvements : 16 Valeur moyenne : 16,8 °F Valeur minimale atteinte : 15,8 °F Valeur maximale atteinte : 17,5 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1248 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 26 mars 2018

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaputable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA – Délégation départementale des Alpes-Maritimes – Centre administratif – 147, boulevard du Mercantour – Bât. Mont des Merveilles – CS 23061 – 06202 Nice Cedex 03 – ars-paca-dt06-sante-environnement@ars.sante.fr
www.ars.paca.sante.fr



CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **MOUANS SARTOUX**
 Gestionnaire du réseau : **REGIE MUNIC.DES EAUX MOUANS-SARTOUX**
 Exploitation du réseau : **REGIE MUNIC.DES EAUX MOUANS-SARTOUX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : FORAGES DE PINCHINADE (X2) Procédure de protection terminée
 Captage : FOUX DE MOUANS-SARTOUX Procédure de protection terminée
 Station de traitement : STATION CHLORE DE PINCHINADE
 Station de traitement : STATION UF DE LA FOUX

Qualité de l'eau distribuée en 2017

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 151 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 26 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 14,9 mg/L Valeur moyenne : 7,6 mg/L	Nombre de prélèvements : 125 Valeur moyenne : 25,4 °F Valeur minimale atteinte : 15,8 °F Valeur maximale atteinte : 75,3 °F

PESTICIDES (µg/l)	SULFATE (mg/L)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	Composés naturels des eaux, dont la concentration peut être très variable selon les caractéristiques hydrogéologiques. La teneur maximale de référence est de 250 mg par litre (250mg/L).	Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 33 Valeur maximale atteinte : 0,17 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 6837 Nombre de non-conformités : 1	Nombre de prélèvements : 9 Nombre de non conformités : 6 Pourcentage de conformité : 33,3 % Valeur moyenne : 219,5 mg/L Valeur maximale atteinte : 357 mg/L	Nombre de prélèvements : 33 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,25 mg/L Valeur moyenne : 0,069 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

L'excès de sulfates ne constitue pas un danger pour la santé du consommateur mais peut générer des troubles digestifs pour les personnes sensibles à des concentrations supérieures à 1000 mg-L. La présence d'un pesticide a été détectée en station de production toutefois cette molécule n'a pas été retrouvée sur le réseau de distribution.

Edité le 26 mars 2018

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation départementale des Alpes-Maritimes - centre administratif - 147, boulevard du Mercantour - Bât. Mont des Merveilles - CS23061 - 06202 Nice cedex 03 - ars.paca-dt06.sante-environnement@ars.sante.fr
www.ars.sante.fr

PARTIES FIXES HT / PERIODE

EAU POTABLE					
Partie fixe proportionnelle au calibre du compteur					
CALIBRE	DEBIT m ³ /h	ETE		HIVER	
			2016		2016/2017
			€		€
10 mm	1		10,00		20,00
15 mm	1,5		16,50		33,00
20 mm	2,5		60,02		120,04
25 mm	3,5		84,03		168,06
30 mm	6		144,05		288,10
40 mm	10		240,08		480,16
50 mm	15		360,12		720,24
60 mm	25		600,20		1 200,40
80 mm	40		960,31		1 920,62
100 mm	60		1 440,47		2 880,94
125 mm	100		2 400,82		4 801,64
150 mm	150		3 601,23		7 202,46

ASSAINISSEMENT EAU USEE / EAU VANNE					
Partie fixe proportionnelle au type d'assainissement et au nb de pièces habitables pour l'Assainissement Non Collectif					
		ETE		HIVER	
			2016		2016/2017
			€		€
Assainissement collectif			10,00		20,00
A.N.C. 3 pièces habitables & moins			5,96		11,92
A.N.C. 4 & 5 pièces			11,92		23,84
A.N.C. 6 pièces habitables & plus			23,84		47,68

PARTIE PROPORTIONNELLE AUX m³ CONSOMMES (HT / m³)

- Période d' été 4 mois du 1/06/année (n) au 30/09/année (n)			2016
			€/m ³
EAU DOMESTIQUE	Tranche de 1 m ³ à 40 m ³		1,150
	Tranche de 41 m ³ à 120 m ³		1,285
	Tranche de 121 m ³ à 220 m ³		2,142
	Tranche de 221 m ³ à 320 m ³		2,300
	Tranche au delà de 320 m ³		2,600
COMPTEUR CHANTIER	Coefficient appliqué sur chaque tranche		2,300
EAU AGRICOLE			0,290
ASSAINISSEMENT COLLECTIF			0,718

- Période d' hiver 8 mois du 1/10/année (n) au 31/05/année (n+1)			2016/2017
			€/m ³
EAU DOMESTIQUE	Tranche de 1 m ³ à 40 m ³		0,780
	Tranche de 41 m ³ à 120 m ³		0,970
	Tranche de 121 m ³ à 220 m ³		1,622
	Tranche de 221 m ³ à 320 m ³		1,706
	Tranche au delà de 320 m ³		1,820
COMPTEUR CHANTIER	Coefficient appliqué sur chaque tranche		2,300
EAU AGRICOLE			0,290
ASSAINISSEMENT COLLECTIF			0,718

REDEVANCES ET TAXES POUR COMPTE DE TIERS

			2017
			€/m ³
Prélèvement d'eau en milieu naturel	(reversée à l'Agence de l'Eau)		0,070
Lutte contre la pollution	(reversée à l'Agence de l'Eau)		0,290
Modernisation des réseaux de collecte	(reversée à l'Agence de l'Eau)		0,155
TVA rubriques eau potable			5,50%
TVA rubriques assainissement			10,00%

EAU POTABLE						
Partie fixe proportionnelle au calibre du compteur						
CALIBRE	DEBIT m ³ /h	ETE			HIVER	
		2017			2017/2018	
		€			€	
10 mm	1		10,00			20,00
15 mm	1,5		16,50			33,00
20 mm	2,5		60,02			120,04
25 mm	3,5		84,03			168,06
30 mm	6		144,05			288,10
40 mm	10		240,08			480,16
50 mm	15		360,12			720,24
60 mm	25		600,20			1 200,40
80 mm	40		960,31			1 920,62
100 mm	60		1 440,47			2 880,94
125 mm	100		2 400,82			4 801,64
150 mm	150		3 601,23			7 202,46

ASSAINISSEMENT EAU USEE / EAU VANNE						
Partie fixe proportionnelle au type d'assainissement et au nb de pièces habitables pour l'Assainissement Non Collectif						
		ETE			HIVER	
		2017			2017/2018	
		€			€	
Assainissement collectif			10,00			20,00
A.N.C. 3 pièces habitables & moins			5,96			11,92
A.N.C. 4 & 5 pièces			11,92			23,84
A.N.C. 6 pièces habitables & plus			23,84			47,68

PARTIE PROPORTIONNELLE AUX m³ CONSOMMES (HT / m³)

- Période d'été 4 mois du 1/06/année (n) au 30/09/année (n)			2017
			€/m ³
EAU DOMESTIQUE	Tranche de 1 m ³ à 40 m ³		1,155
	Tranche de 41 m ³ à 120 m ³		1,290
	Tranche de 121 m ³ à 220 m ³		2,147
	Tranche de 221 m ³ à 320 m ³		2,305
	Tranche au delà de 320 m ³		2,605
COMPTEUR CHANTIER	Coefficient appliqué sur chaque tranche		2,300
EAU AGRICOLE			0,290
ASSAINISSEMENT COLLECTIF			0,718

- Période d'hiver 8 mois du 1/10/année (n) au 31/05/année (n+1)			2017/2018
			€/m ³
EAU DOMESTIQUE	Tranche de 1 m ³ à 40 m ³		0,785
	Tranche de 41 m ³ à 120 m ³		0,975
	Tranche de 121 m ³ à 220 m ³		1,627
	Tranche de 221 m ³ à 320 m ³		1,711
	Tranche au delà de 320 m ³		1,825
COMPTEUR CHANTIER	Coefficient appliqué sur chaque tranche		2,300
EAU AGRICOLE			0,290
ASSAINISSEMENT COLLECTIF			0,718

REDEVANCES ET TAXES POUR COMPTE DE TIERS

			2017
			€/m ³
Prélèvement d'eau en milieu naturel	(reversée à l'Agence de l'Eau)		0,070
Lutte contre la pollution	(reversée à l'Agence de l'Eau)		0,290
Modernisation des réseaux de collecte	(reversée à l'Agence de l'Eau)		0,155
TVA rubriques eau potable			5,50%
TVA rubriques assainissement			10,00%

**FACTURE EAU - ASSAINISSEMENT**

CONSOMMATION DU 01/10/2016 au 01/06/2017

DUPLICATA

REFERENCE A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE :

N° FACTURE 2017

DU 15/06/2017

PROCHAIN RELEVÉ A COMPTER DU

Adresse du compteur :

Adresse de facturation :

N° COMPTEUR	DATE DU RELEVÉ	ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSOMMATION (En m ³)
	01/06/2017	1314	1434	120
TOTAL DES CONSOMMATIONS				120

SOLDE PRECEDENT 0,00 €

SOMME DUE 332,42 €

A régler avant le

12/07/2017

LIBELLE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT H.T.	Taux T.V.A.
EAU POTABLE			141,80	
PARTIE FIXE EAU: compteur de 15 mm	1	33,00000	33,00	5,5 %
CONSOMMATION: Tranche de 1 m ³ à 40 m ³	40	0,78000	31,20	5,5 %
CONSOMMATION: Tranche de 41 m ³ à 120 m ³	80	0,97000	77,60	5,5 %
TAXES ET REDEVANCES			43,20	
LUTTE CONTRE LA POLLUTION	120	0,29000	34,80	5,5 %
PRELEVEMENT D'EAU DANS LE MILIEU NATUREL	120	0,07000	8,40	5,5 %
ASSAINISSEMENT			106,16	
PARTIE FIXE: ASSAINISSEMENT COLLECTIF	1	20,00000	20,00	10,0 %
CONSOMMATION: ASSAINISSEMENT COLLECTIF Coeff. 1,00	120	0,71800	86,16	10,0 %
TAXE ET REDEVANCE			18,60	
MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE	120	0,15500	18,60	10,0 %

Lieu de paiement : ☎ 04.92.28.45.51 - Fax 04.22.10.52.71

Régie des Recettes Eaux - Hôtel de Ville
7 Place du Général de Gaulle
06371 MOUANS-SARTOUX CEDEX
Bureau ouvert de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi matin
de 9h00 à 12h00.

Mode de paiement :

- Chèque Bancaire libellé à l'ordre du Régisseur des recettes Eaux
- Espèces
- Carte Bancaire
- Prélèvement à l'échéance
- Virement à la TG de NICE :
IBAN : FR76 1007 1060 0000 0020 1003 765
BIC : TRPUFRP1XXX

Accueil Abonnés : ☎ 04.92.92.47.12 - Fax : 04.92.92.01.81

rme@mouans-sartoux.net
Mairie Annexe
6 Rue Pasteur
06370 MOUANS-SARTOUX
Bureau ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00

N° d'urgence (24h/24) : ☎ 04.92.92.47.12

**TOTAL FACTURE
EN EUROS**

MONTANT H.T.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
309,76	22,66	332,42

Messages :

PAPILLON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT

COLLECTIVITE : REGIE MUNICIPALE DES EAUX
FACTURE EAU - ASSAINISSEMENT

NOM DE L'ABONNE :

REFERENCE :

N° FACTURE 2017

DU 15/06/2017

NET A PAYER : 332,42 €

**FACTURE EAU - ASSAINISSEMENT**

CONSOMMATION DU 01/06/2017 au 01/10/2017

DUPLICATA

REFERENCE A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE :

N° FACTURE 2017

DU 17/10/2017

PROCHAIN RELEVÉ A COMPTER DU

Adresse du compteur :

Adresse de facturation :

N° COMPTEUR	DATE DU RELEVÉ	ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSOMMATION (En m ³)
	01/10/2017	3365	3485	120
TOTAL DES CONSOMMATIONS				120

SOLDE PRECEDENT 0,00 €

SOMME DUE 346,84 €

A régler avant le

06/11/2017

LIBELLE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT H.T.	Taux T.V.A.
EAU POTABLE			165,90	
PARTIE FIXE EAU: compteur de 15 mm	1	16,50000	16,50	5,5 %
CONSOMMATION: Tranche de 1 m ³ à 40 m ³	40	1,15500	46,20	5,5 %
CONSOMMATION: Tranche de 41 m ³ à 120 m ³	80	1,29000	103,20	5,5 %
TAXES ET REDEVANCES			43,20	
LUTTE CONTRE LA POLLUTION	120	0,29000	34,80	5,5 %
PRELEVEMENT D'EAU DANS LE MILIEU NATUREL	120	0,07000	8,40	5,5 %
ASSAINISSEMENT			96,16	
PARTIE FIXE: ASSAINISSEMENT COLLECTIF	1	10,00000	10,00	10,0 %
CONSOMMATION: ASSAINISSEMENT COLLECTIF Coef. 1.00	120	0,71800	86,16	10,0 %
TAXE ET REDEVANCE			18,60	
MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE	120	0,15500	18,60	10,0 %

Lieu de paiement : ☎ 04.92.28.45.51 - Fax 04.22.10.52.71

Régie des Recettes Eaux - Hôtel de Ville
7 Place du Général de Gaulle
06371 MOUANS-SARTOUX CEDEXBureau ouvert de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi matin
de 9h00 à 12h00.**Mode de paiement :**

- Chèque Bancaire libellé à l'ordre du Régisseur des recettes Eaux
 - Espèces
 - Carte Bancaire
 - Prélèvement à l'échéance
 - Virement à la TG de NICE :
- IBAN : FR76 1007 1060 0000 0020 1003 765
BIC : TRPUFR1XXX

Accueil Abonnés : ☎ 04.92.92.47.12 - Fax : 04.92.92.01.81

rme@mouans-sartoux.net
Mairie Annexe
6 Rue Pasteur
06370 MOUANS-SARTOUX
Bureau ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00

N° d'urgence (24h/24) : ☎ 04.92.92.47.12

**TOTAL FACTURE
EN EUROS**

MONTANT H.T.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
323,86	22,98	346,84

Messages :

PAPILLON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENTCOLLECTIVITE : REGIE MUNICIPALE DES EAUX
FACTURE EAU - ASSAINISSEMENT

NOM DE L'ABONNE :

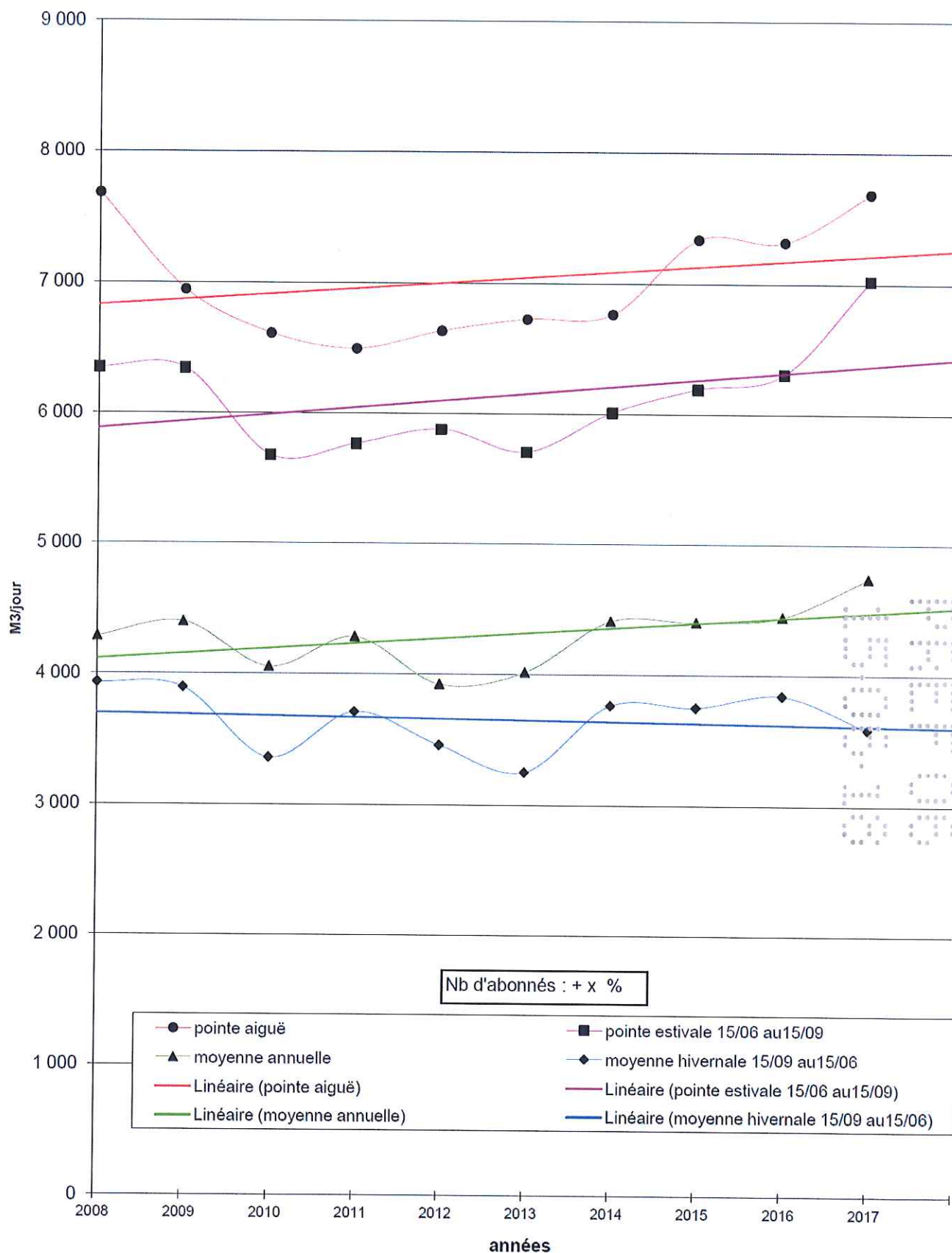
REFERENCE :

N° FACTURE 2017

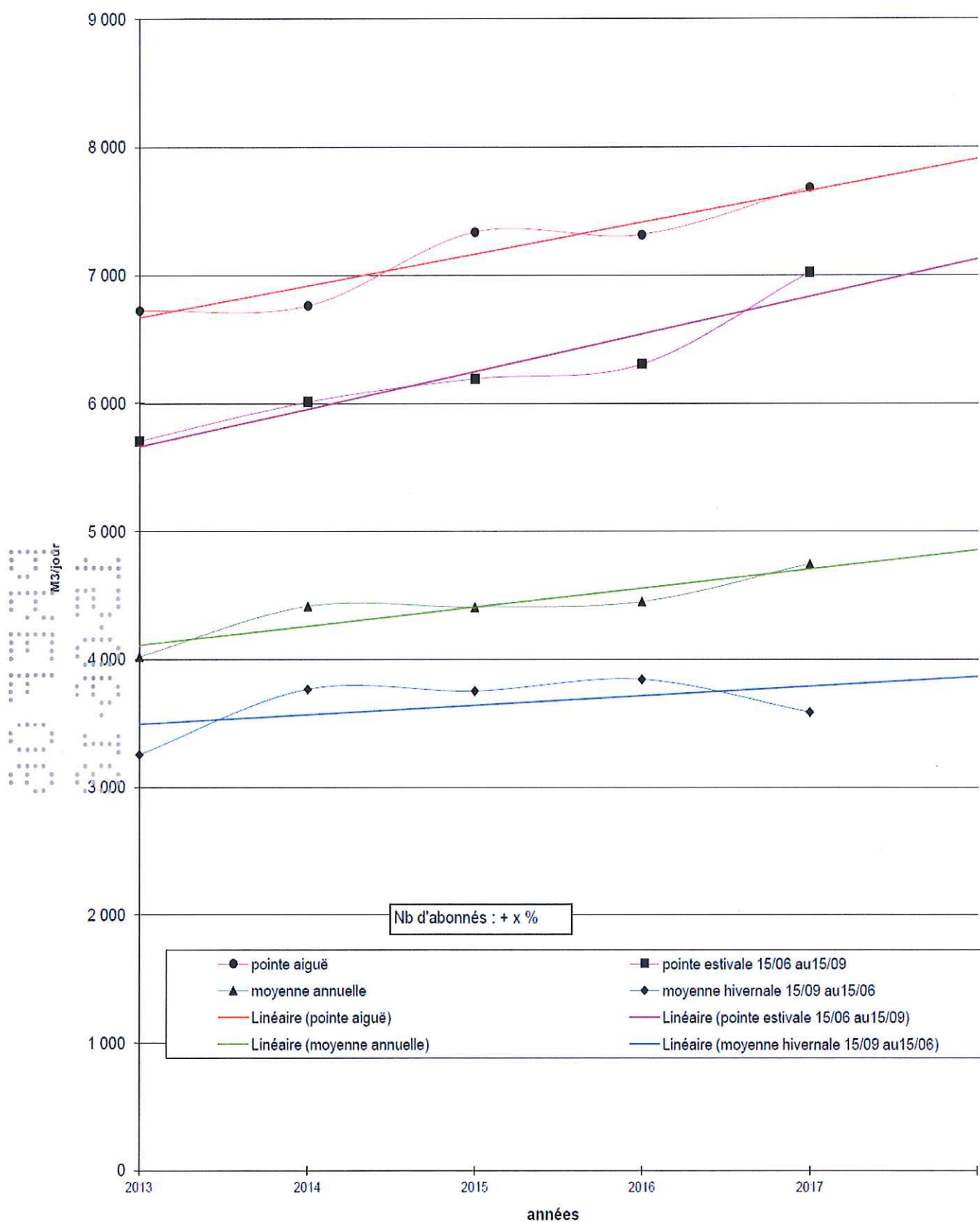
DU 17/10/2017

NET A PAYER : 346,84 €

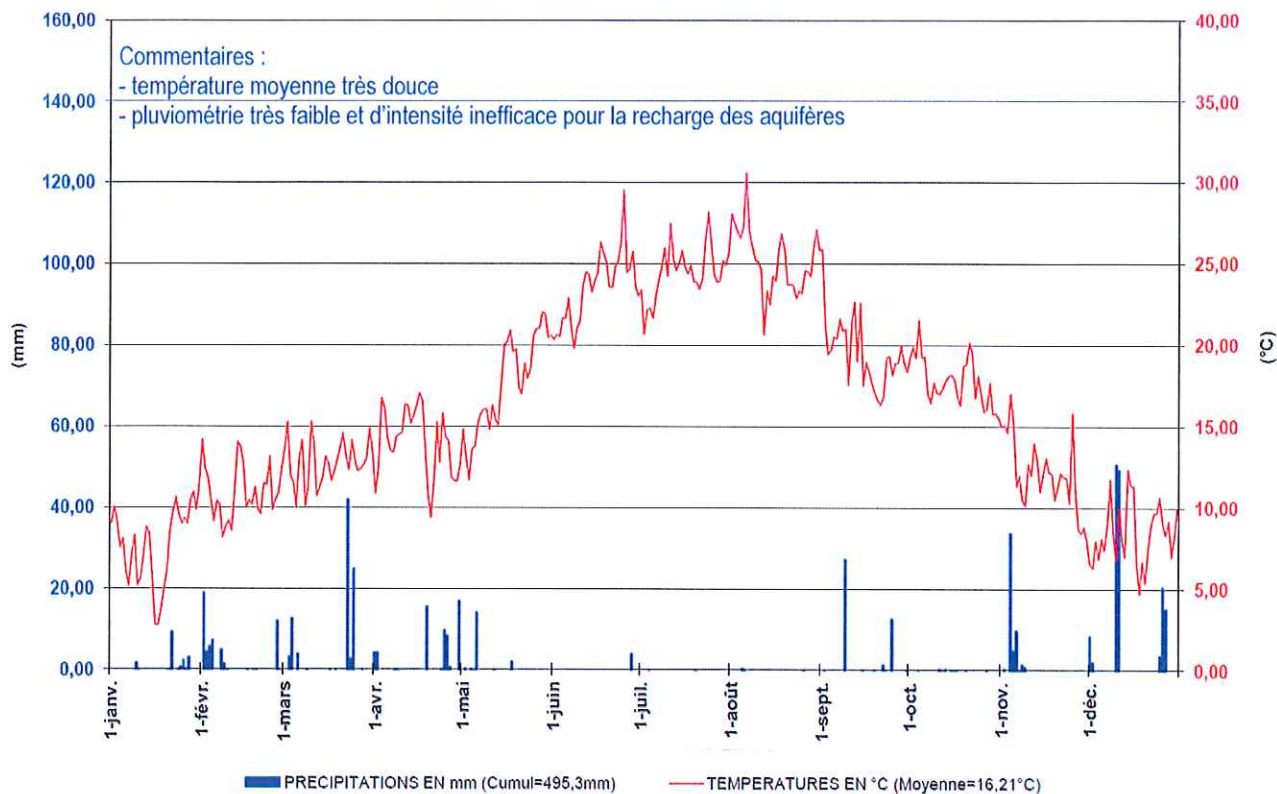
Evolution de la production d'eau par périodes de 2008 à 2017



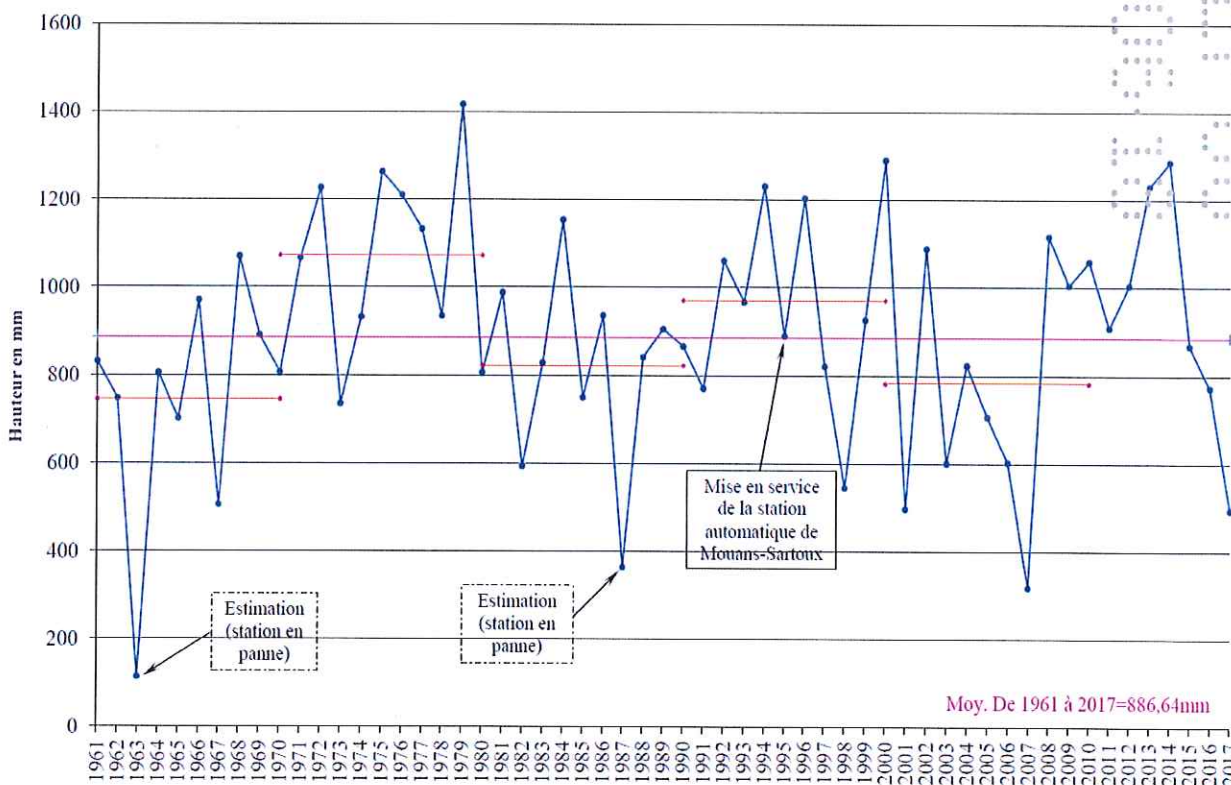
Evolution de la production d'eau par périodes de 2013 à 2017

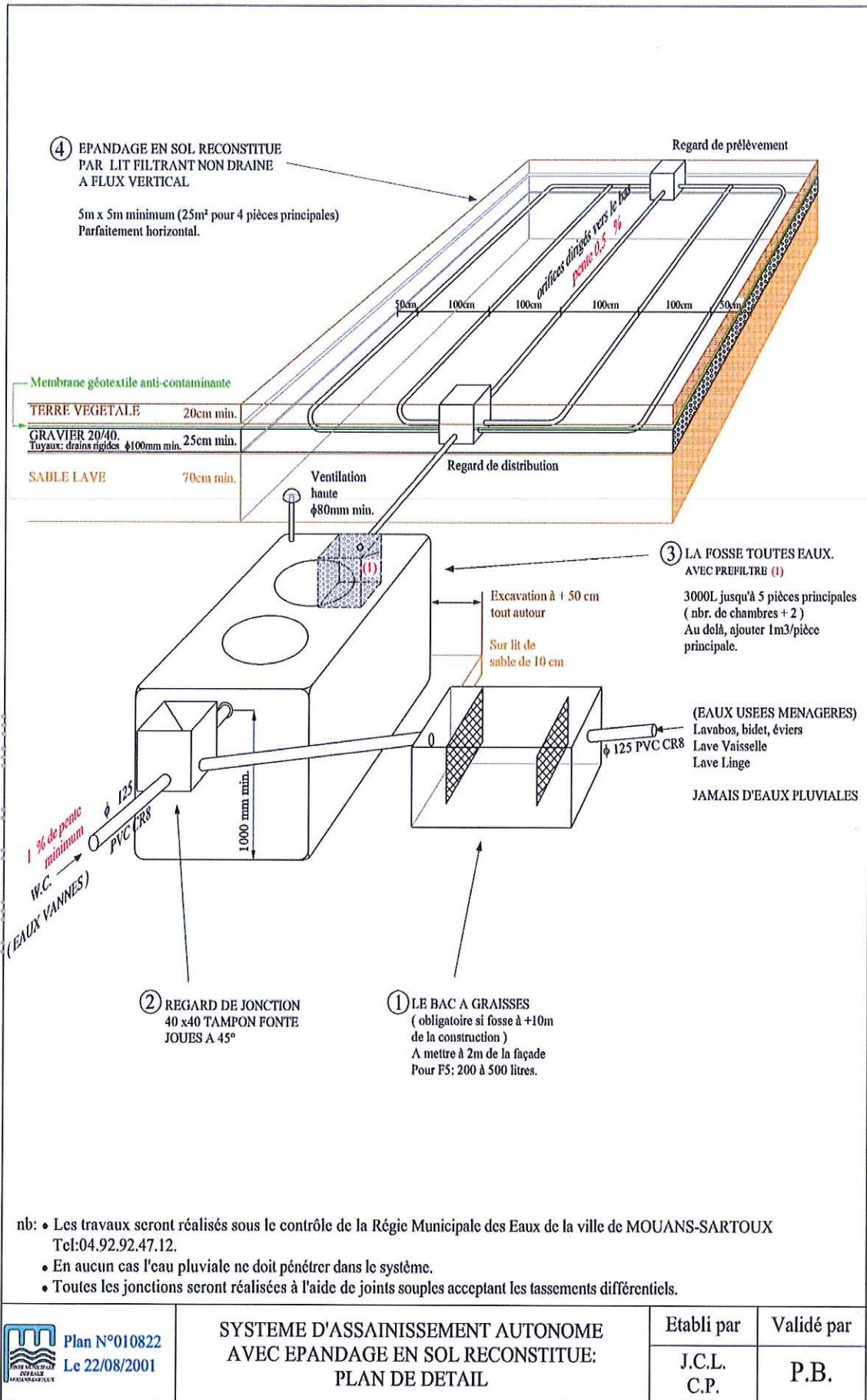


Températures et précipitations Année 2017



CUMUL DES PRECIPITATIONS STATIONS AUTOMATIQUES DE GRASSE PUIS DE MOUANS-SARTOUX ANNEES 1961 à 2017

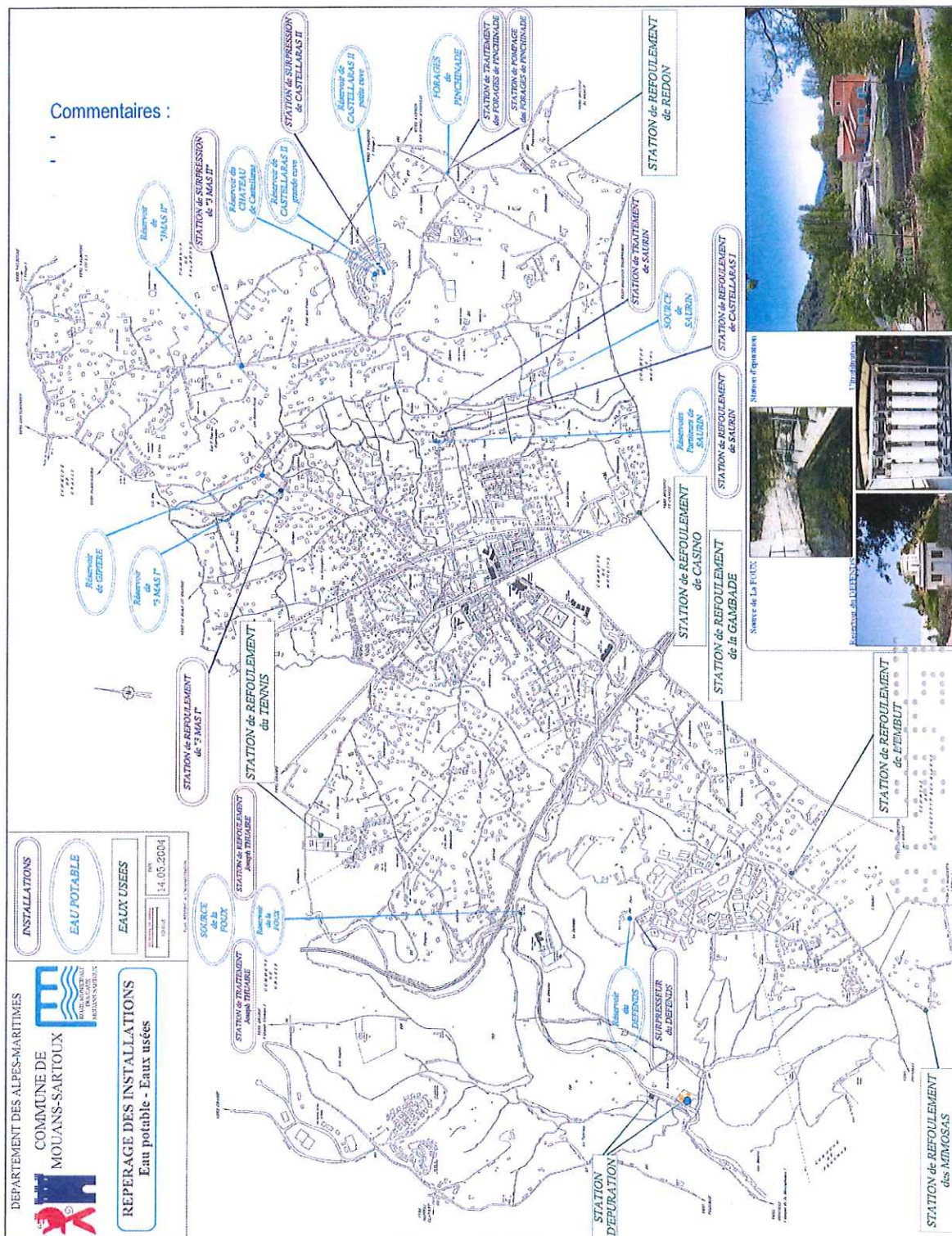




Plan N°010822
Le 22/08/2001

SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AUTONOME
AVEC EPANDAGE EN SOL RECONSTITUE:
PLAN DE DETAIL

Etabli par	Validé par
J.C.L. C.P.	P.B.



L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau



SAUVONS L'EAU!

LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

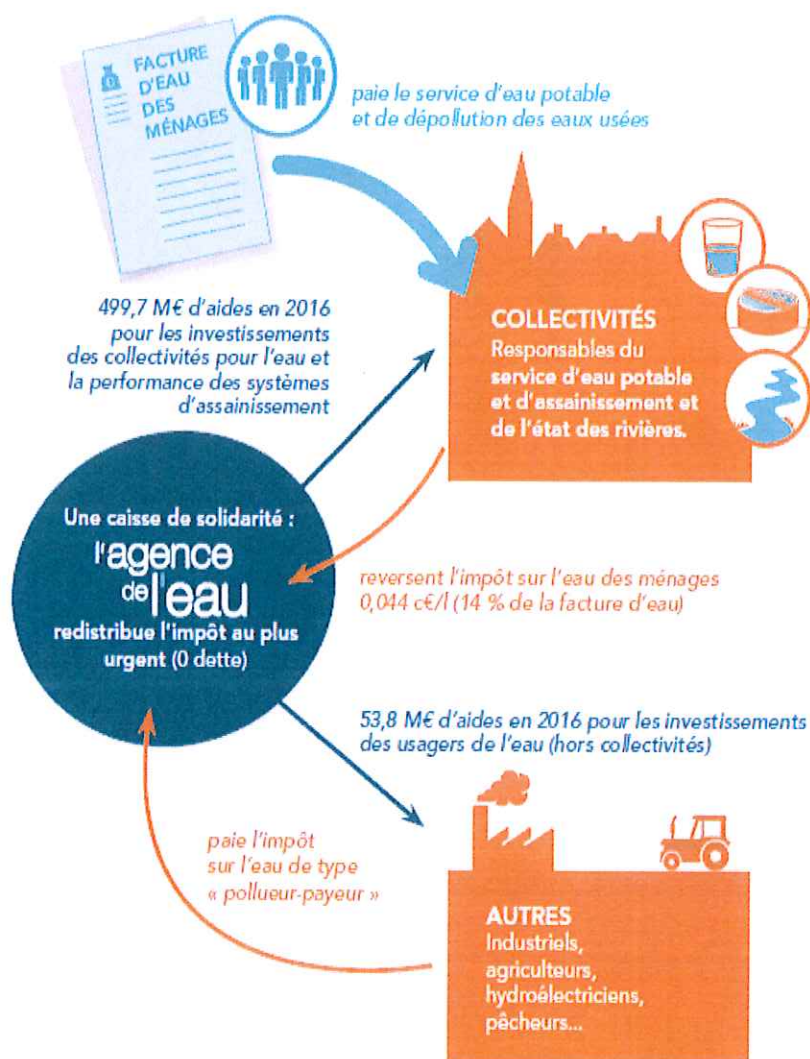
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais aux normes : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse est de 3,63 € TTC/m³ et de 4,02 € TTC/m³ en France*. 14 % de la facture d'eau sont constitués de redevances payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du ministère de l'environnement, consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2014.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE EN 2016

> Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (72,3 millions €)

346 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) ont permis d'économiser 38,9 millions m³ en 2016 soit la consommation d'une ville de 500000 habitants.

> Pour dépolluer les eaux (150,3 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

51 stations d'épuration aidées en 2016. L'objectif de mise en conformité des stations d'épuration des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les villes de plus petite taille et les communes rurales.

> Pour réduire les pollutions par les pesticides et les toxiques (63 millions €)

48 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

8 opérations majeures de lutte contre les substances dangereuses lancées sur de grands sites industriels.

> Pour protéger les captages d'eau potable des pesticides et des nitrates (9,5 millions €)

31 nouveaux captages prioritaires du SDAGE ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Eviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent entre 400 et 700 millions € aux Français.

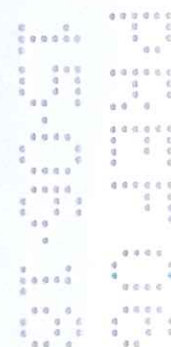
> Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (90,8 millions €)

106 km de rivières restaurées et 167 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (bétonnage des berges) ne permettent plus aux poissons de circuler, aux sédiments de s'écouler. Ils peuvent même aggraver les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement naturel.

1740 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide, dont 693 ha de surfaces acquises. L'objectif de l'agence est de restaurer 10000 ha de zones humides. Telle une éponge, les zones humides participent à la régulation des eaux en absorbant l'eau en excès et en la relargant quand il fait sec.

> Pour la solidarité internationale (4,5 millions €)

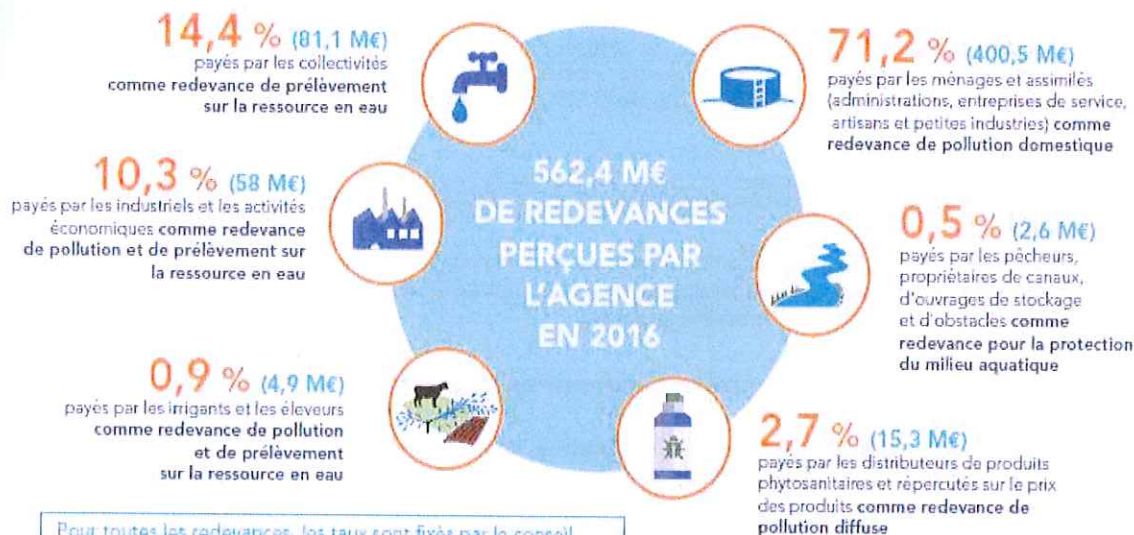
66 opérations engagées pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement à des populations démunies dans les pays en voie de développement.



L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2017

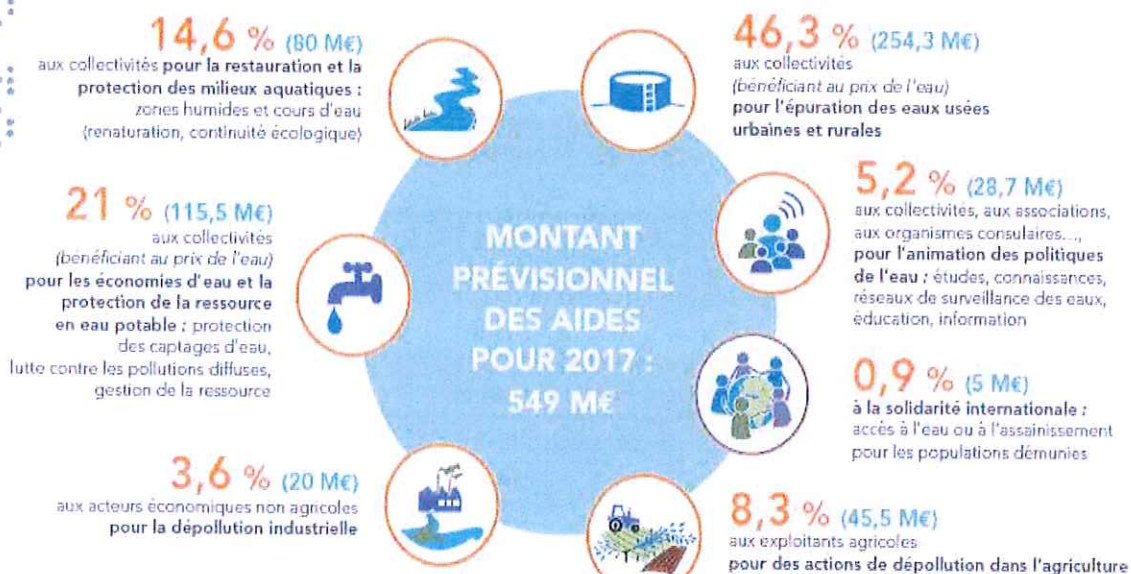
Pour les ménages, les redevances représentent 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 34 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,80 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau ou sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

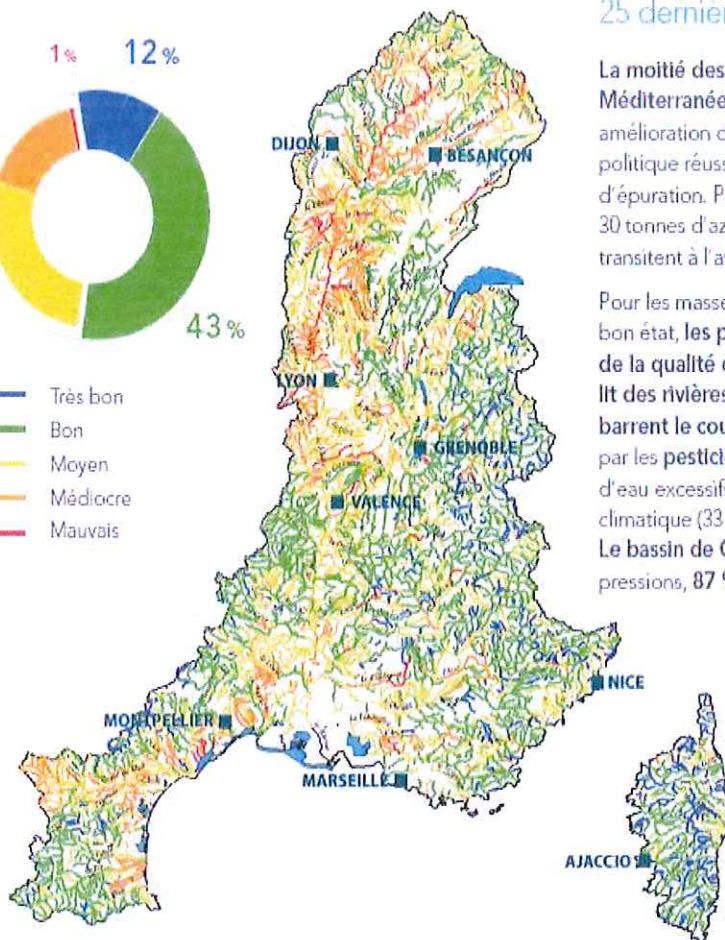
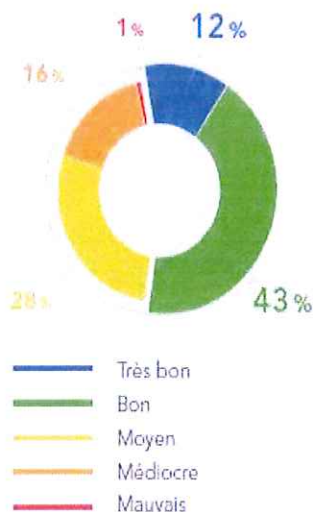
Cette redistribution bénéficie pour plus de 80 % aux collectivités. Elle organise une solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales.



Aides aux communes rurales : l'agence de l'eau soutient spécifiquement les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement (100 millions €/an).

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2015



Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée sont en bon état. Cette nette amélioration depuis 25 ans est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon.

Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent le cours de l'eau (75 % des cas), la pollution par les pesticides (49 %) ou des prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique (33 %).

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 87 % de ses rivières sont en bon état.

La qualité des rivières et de la Méditerranée sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière



Appli qualité Méditerranée



Découvrez l'état de santé des rivières en France et de la Méditerranée avec les deux applications mobiles de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15 millions d'habitants
- > 25 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 320 000 habitants permanents
- > 2,7 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes



AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr